

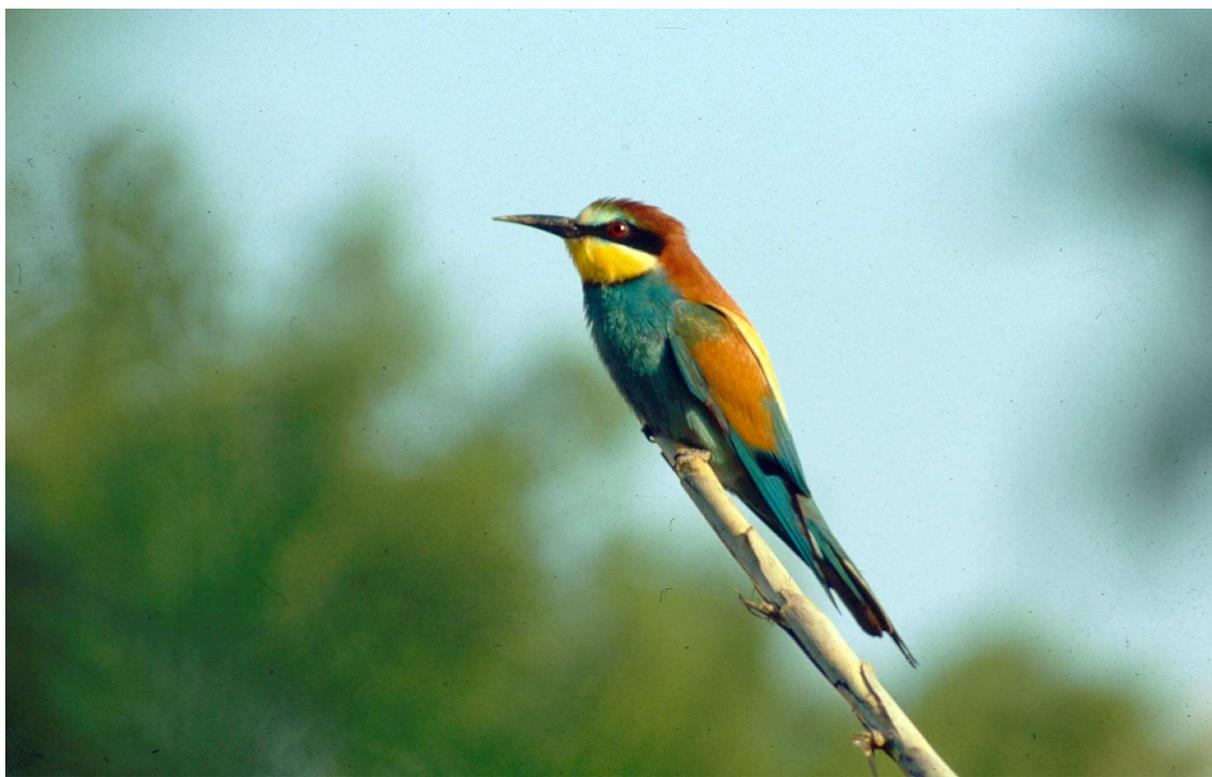


CENTRE ORNITHOLOGIQUE DU GARD

Association membre de *Meridionalis* – Union naturaliste du Languedoc-Roussillon
COGard, Avenue du Champ de Foire 30 190 SAINT-CHAPTES
Tél./Fax : [04.66.63.85.74](tel:04.66.63.85.74) – E-mail : assoc@cogard.org – www.cogard.org



Etat des connaissances sur l'avifaune du Bois de Lens (Gard)



Rédaction : Philippe Bessède, adhérent du COGard

Juillet 2010 rév.2

Sommaire

<u>1. Introduction</u>	p. 3
<u>2. Qualité des données issues de la base de données</u>	p. 4
<u>3. Etat des connaissances sur l'avifaune du Bois de Lens</u>	p. 4
a. Les oiseaux nicheurs	p. 4
b. La migration	p. 9
c. Les oiseaux hivernants	p. 12
d. Les erratiques	p. 12
<u>4. Conclusion</u>	p.13
<u>5. Préconisations</u>	p.14
<u>ANNEXES</u>	p. 16
<u>Bibliographie</u>	p. 59

1. Introduction :

Le Bois de Lens s'étend sur 9500 ha du Gardon, à Boucoiran au nord à Fontanes et au Vidourle au sud ouest. C'est un massif calcaire recouvert essentiellement de garrigue à chêne vert *quercus ilex* et de quelques futaie de pin d'Alep *pinus halepensis*. Il ne subsiste que de faible surface en culture dans la vallée de l'Auriol à Domessargues et Boucoiran et dans la cuvette de Robiac à Saint Mamert du Gard. Il est remarquable à notre époque et dans une région soumise à une pression démographique comme la notre, que ce bois ait conservé son homogénéité forestière. En effet aucune voie de circulation importante ne le fractionne, il n'y a que deux carrières en activité et aucune installation éolienne ou photovoltaïque industrielle. Cette caractéristique lui permet d'assurer une continuité écologique du Vidourle au Gardon. Il mériterait donc à ce titre d'être inclus dans la future trame verte.

Ces dernières années deux projets éoliens industriels ont été initiés sur massif du Bois de Lens. Une action associative menée par le Collectif d'Association de Défense des Bois de Lens (CADBL) a permis, à ce jour, que les permis de construire soient refusés par la préfecture du Gard. Suite à ce résultat et dans le but de pérenniser la protection du Bois du Lens le CADBL a décidé de réaliser un état des connaissances sur sa biodiversité pour permettre aux populations locales, aux élus locaux, départementaux et régionaux de prendre conscience de sa richesse et de renforcer leur volonté de le protéger. Ceci en est la première partie : état des connaissances sur l'avifaune du Bois des Lens.

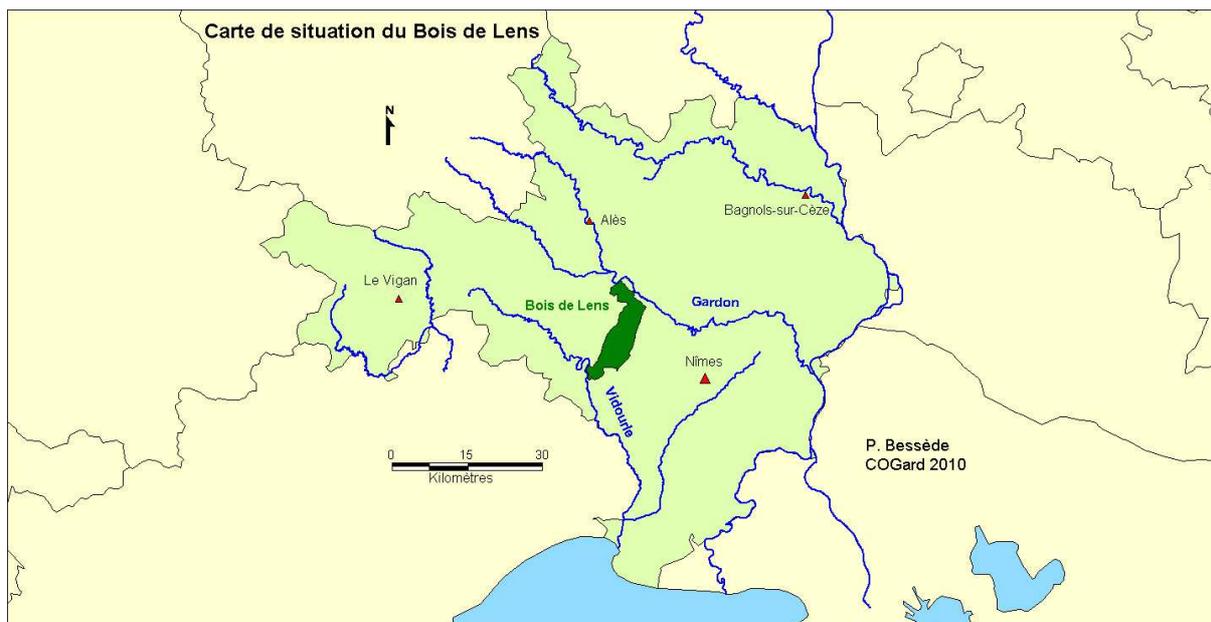
Cette synthèse ornithologique a été rédigée à partir de trois sources :

- Oiseaux Nicheurs du Gard, atlas biogéographique 1985 –1993. Le Bois de Lens constitue un district biogéographique, il est donc très facile d'établir une liste des espèces nicheuses dans cette zone à partir de cet ouvrage.
- Une extraction de la base de données du COGard réalisée le 12 avril 2010 par Bérenger Rémy, technicien ornithologue du COGard. Cette extraction comptait 5022 données après tri et analyse nous en avons retenu 4971 pour la réalisation de cette synthèse.
- Liste d'espèce de la ZNIEFF de type 2 du Bois de Lens.

Nous avons établi à partir de ses sources d'informations une liste des espèces d'oiseaux du Bois de Lens avec statut de protection national et européen, statut de conservation national et régional pour les nicheurs, les hivernants et les migrateurs. Cette liste se trouve en annexe 1.

Dans ce document nous ne décrivons pas les espèces en détail et les menaces que nous évoquons sont celles qui résulteraient de la réalisation de projets industriels et urbanistiques dans le Bois. Si vous souhaitez de plus amples informations sur les oiseaux classés en annexe 1 de la directive n° 79/409/CEE vous trouverez en annexe 3 les fiches espèces du référentiel oiseaux réalisées par le COGard à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement du Languedoc Roussillon (DIREN-LR) en 2009.

Après une remarque préliminaire sur la qualité des données de la base de données, nous commenterons la liste des espèces d'oiseaux du Bois de Lens en mettant en exergue les espèces aux statuts de protection forts et statuts de conservation défavorables en les classant par statut biologique : les nicheurs, migrateurs, hivernants et les erratiques. Nous terminerons par des préconisations en matière d'études à mener sur l'avifaune de ce bois, de gestion des habitats pour conserver le maximum de biodiversité avifaunistique et de protection.



2. Qualité des données issues de la base de données :

Sur les 4971 observations retenues pour cette étude la première date du 23 mai 1968 la dernière du 27 mars 2010. 32 observateurs ont communiqué des données au COGard, mais 6 observateurs totalisent 4673 données soit 94 %. On peut en conclure qu'à part 6 observateurs assidus les ornithologues ne fréquentent pas régulièrement ce secteur. D'autres part la pluparts des données utilisées ici, sont le résultats d'observations incidentes. C'est à dire recueillies sans protocole. Elles ne permettent donc pas d'établir une estimation quantitative fiable des populations d'oiseaux du bois et du flux migratoire qui le traverse. Elles permettent seulement de mettre en évidence l'importante diversité qu'il abrite.

3. Etat des connaissances sur l'avifaune du massif des bois de Lens :

a. Les oiseaux nicheurs :

Le Bois de Lens n'a pas fait l'objet d'une recherche systématique des espèces nicheuses sur l'ensemble de son territoire depuis l'enquête « oiseaux nicheurs du Gard » de 1985 à 1993. A ce jours 67 espèces nicheurs certains sont recensées dans le bois, dont 10 sont inscrites en annexe 1 de la Directive Oiseaux n°79/409/CEE, 57 sont protégées en application de la loi de protection de la nature en France de 1976. De plus, cinq espèces sont nicheuses probables et 6 nicheuses possibles.

Dans le tableau ci dessous vous trouverez la liste des espèces nicheurs certain classées en annexe 1 de la directive oiseaux avec leur statut de protection et de conservation national et régional.

Sous le tableau quelques commentaires sur les principales espèces nicheuses.

Etat des connaissances sur l'avifaune du Bois de Lens.

Espèces	Statut biologique d'après la base de données	Directive Oiseaux	Loi de protection de la nature en France	Liste rouge nationale Nicheur	Liste rouge Nationale Hivernant	Liste rouge des nicheurs en LR Meridio	Liste rouge des hivernants en LR Meridio
Bruant ortolan	Nicheur certain	annexe 1	protégé	En déclin	Non hivernant	Indéterminé, mais population régionale >25% population nationale.	Non hivernant
Busard cendré	Nicheur certain	annexe 1	protégé	A surveiller	Non hivernant	En déclin	Non hivernant
Engoulevent d'Europe	Nicheur certain	annexe 1	protégé	A surveiller	Non hivernant		Non hivernant
Fauvette pitchou	Nicheur certain	annexe 1	Protégé	A surveiller			
Grand duc d'Europe	Nicheur certain	annexe 1	Protégé	Rare		Indéterminé mais population régionale >25% population nationale	
Milan noir	Nicheur certain	annexe 1	protégé	A surveiller	Non évalué		Non hivernant
Pipit rousseline	Nicheur certain	annexe 1	Protégé	A surveiller	Non hivernant	Indéterminé mais population régionale >25% population nationale.	Non hivernant
Rollier d'Europe	Nicheur certain	annexe 1	protégé	Rare	Non hivernant	Indéterminé mais population régionale >25% population nationale.	Non hivernant
Circaète Jean le Blanc	Nicheur certain	annexe 1	protégé	Rare	Non hivernant	En déclin	Non hivernant
Alouette lulu	Nicheur certain	annexe 1	protégé	A surveiller	Non évalué		

Grand-duc d'Europe *bubo bubo* 5 sites de nidification sont connus dans le Bois de Lens. Cette espèce est déterminante à critère pour les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) (5 couples nicheurs sur 100 km²) or le massif des Lens fait 95 km² il est donc éligible au statut de ZNIEFF de type 1 sur l'ensemble de son territoire. Ce nocturne a longtemps été considéré comme un rapace rupestre, or il est apparu récemment qu'il était beaucoup plus éclectique dans le choix des ses sites de reproduction et qu'on peut le trouver dans des lieux dépourvus de falaise. Dans le Bois de Lens nous connaissons un site où il niche au sol, dans la garrigue, en l'absence de milieu rupestre à proximité. Cette espèce est assez tolérante au dérangement, elle peut s'installer dans des carrières en activité et en milieu urbain.

Il est à noter qu'un site de nidification de Grand-duc d'Europe a déjà été détruit dans ce secteur lors de la construction de la 2 x 2 voies Boucoiran – La Calmette.

Menaces : perte d'habitat de chasse et de nidification si des aménagements industriels ou urbanistiques voyaient le jour dans le massif. Perte d'habitat de chasse dû à la fermeture naturelle des milieux.

Circaète Jean le Blanc *circaetus gallicus* c'est aussi une espèce déterminante à critère pour les ZNIEFF (5 couples nicheurs pour 100 km²). Niche dans des arbres en milieux forestiers. Deux sites de reproduction connus sur le massif dans un passé récent. Sa discrétion aux abords du nid une fois la reproduction engagée rend sa détection difficile. Aucune enquête spécifique n'a été réalisée dans la plaine gardoise pour cette espèce, ce nombre de deux sites est certainement sous évalué. L'espèce est considérée comme rare en France et en déclin dans notre région. Menaces : espèces très sensible au dérangement en période de nidification, perte d'habitat de chasse et de nidification si des aménagements industriels ou urbanistiques voyaient le jour dans le massif. Perte d'habitat de chasse dû à la fermeture naturelle des milieux.

Busard cendré *circus pygargus* espèce remarquable pour les ZNIEFF. Niche au sol en garrigues à chêne kermès *quercus coccifera*. Huit à neuf couples nicheurs sont connus dans le Bois de Lens. Une enquête sur cette espèce a été réalisée en 2008/2009 avec bagage et de pose de marques alaires et une enquête est en cours 2010/2011 pour évaluer le nombre de couples nicheurs. Espèce pour laquelle il est relativement facile de localiser les sites de nids. Le bois de Lens a été prospecté dans le cadre de ces deux enquêtes et le nombre de 8 à 9 couples nicheurs est une très bonne estimation de la population du bois. Espèce relativement tolérante au dérangement, s'installe souvent près des coupes feux ou sentiers. Considérée comme à surveiller en France et en déclin dans notre région. Menaces : perte d'habitat de nidification et de chasse si des aménagements industriels ou urbanistiques voyaient le jour dans le massif. Perte d'habitat de nidification et de chasse dû à la fermeture naturelle des milieux.

Milan noir *milvus migrans*. Espèce commune dans notre région mais plus rare dans le reste de l'Union Européenne ce qui explique son classement en Annexe 1 de la Directive Oiseaux et implique pour notre région une importante responsabilité dans sa conservation. Affectionne les grands arbres des ripisylves pour nicher. La proximité du Gardon et du Vidourle font du Bois de Lens un secteur de nidification intéressant. Un seul couple nicheur connu pour le bois récemment. Mais le caractère commun de cette espèce dans notre région, fait que les ornithologues locaux ne la recherchent pas spécialement donc ce chiffre d'un couple nicheur sous évalue la population nicheuse du Bois. D'autre part nous disposons quand même de 140 observations de milan noir dans le massif des Lens ce qui indique que même si la population nicheuse est faible le bois est une zone importante de chasse et de transit. Menaces : perte d'habitat de nidification et de chasse si des aménagements industriels ou urbanistiques voyaient le jour dans le massif. Perte d'habitat de chasse dû à la fermeture naturelle des milieux.

Engoulevent d'Europe *caprimulgus europaeus*. Espèce crépusculaire très difficile à étudier. Une dizaine de sites de nidification régulièrement occupés sont connus dans le Bois de Lens. Mais certainement sous évalué car c'est une espèce nocturne et les ornithologues sortent peu la nuit. Niche au sol dans la garrigue et affectionne les espaces ouverts.

Menaces : perte d'habitat favorable si des aménagements industriels ou urbanistiques voyaient le jour dans le massif. Perte d'habitat favorable dû à la fermeture naturelle des milieux.

Rollier d'Europe *coracias garrulus*. Deux sites de nidification connus récemment en périphérie du bois. Espèce rare en France. La population régionale est supérieure à 25% de la population nationale donc notre région a une importante responsabilité dans la conservation de cette magnifique espèce.

Menaces : disparition des vieux arbres offrant des cavités de nidification, perte d'habitat favorable par urbanisation ou création de projets industriels dans le massif et les plaines agricoles avoisinantes. Perte d'habitat favorable dû à la fermeture naturelle des milieux.

Alouette lulu *lullula arborea*. Espèce vulnérable en Europe mais abondante dans notre région d'où une responsabilité importante pour sa conservation. Population du Bois de Lens non évaluable à partir des données dont nous disposons.

Menaces : perte d'habitat favorable si des aménagements industriels ou urbanistiques voyaient le jour dans le massif. Perte d'habitat favorable dû à la fermeture naturelle des milieux.

Pipit rousseline *anthus campestris*. Espèce à surveiller en France mais dont la population régionale représente plus de 25% de la population nationale donc notre région à une grande responsabilité pour sa conservation. Population du Bois de Lens non évaluable à partir des données dont nous disposons. Espèce remarquable pour l'inventaire des ZNIEFF.

Menaces : perte d'habitat favorable si des aménagements industriels ou urbanistiques voyaient le jour dans le massif. Perte d'habitat favorable dû à la fermeture naturelle des milieux.

Fauvette pitchou *sylvia undata*. Espèce nichant dans la garrigue à chêne kermès. Une dizaine de cas de reproduction ont été constatés dans le Bois de Lens mais la population nicheuse est beaucoup plus importante. En effet cette espèce peut être détectée aisément par son chants et ses cris mais pour la voir il faut de la patience et une attention soutenue, il est donc difficile d'obtenir des indices de nidification.

Menaces : perte d'habitat favorable si des aménagements industriels ou urbanistiques voyaient le jour dans le massif. Perte d'habitat favorable dû à la fermeture naturelle des milieux.

Bruant Ortolan *emberiza hortulana*. En déclin en France et dans toute l'Europe, statut régional indéterminé mais population régionale est évaluée à plus de 25% de la population nationale d'où une importante responsabilité du Languedoc Roussillon pour sa conservation. En 2002 dans le cadre d'une enquête régionale coordonnée par *Meridionalis* (Union d'associations naturaliste en Languedoc Roussillon) Delsol et Ibanez ont contacté 6 mâles chanteurs sur une zone de 30 ha sur la commune de Combas lors de prospection en appliquant la méthode des plans quadrillés. Malheureusement, l'ensemble du Bois n'a pas été prospecté à cette occasion. Depuis, seuls trois cas de nidification certaine sont connus. Cette espèce affectionnant les milieux ouverts avec quelques arbustes, le Bois des Lens avec sa dense couverture forestière ne leur est guère favorable. Cependant il reste par endroit des milieux ouverts, notamment les bordures de DFCI qui maintenant sont régulièrement débroussaillées créant un habitat favorable sur des surfaces conséquentes.

Menaces : perte d'habitat favorable si des aménagements industriels ou urbanistiques voyaient le jour dans le massif. Perte d'habitat favorable dû à la fermeture naturelle des milieux.

Hirondelle rousseline *hirundo daurica*. Trois sites de nidification connus en lisière du Bois des Lens sous des ponts. Espèce déterminante stricte pour les ZNIEFF pourtant ces sites de nidification ne sont pas en ZNIEFF de type 1. Espèce vulnérable en France ainsi que dans notre région. Menaces : destruction des nids car ils sont construits dans des sites facilement accessibles. Perte d'habitat favorable si des aménagements industriels ou urbanistiques voyaient le jour dans le massif.

Pie grièche à tête rousse *lanius senator*. Espèce en déclin en France et statut de conservation indéterminé dans notre région mais effectif régional > 25% de l'effectif national, d'où une importante responsabilité de notre région dans sa conservation. C'est une espèce déterminante à critère (5 couples) pour les ZNIEFF. De plus les pies grièches à tête rousse, méridionale et à poitrine rose font maintenant l'objet d'un Plan National d'Action (PNA). Seulement trois cas de nidification certaine sont connus dans un passé récent sur des sites différents. Mais nous disposons d'observations régulières en période de nidification sur 13 sites ce qui laisse à penser que le nombre de couples nicheurs pourrait être plus important. Menaces : perte d'habitat favorable si des aménagements industriels ou urbanistiques voyaient le jour dans le massif. Perte d'habitat favorable dû à la fermeture naturelle des milieux.

Enfin trois espèces qui d'après les données dont nous disposons auraient disparu du Bois de Lens mais qui sont citées dans l'inventaire de la ZNIEFF de type 2 du Bois de Lens qui prend en compte des données de 2004 à 2006.

Pie grièche méridionale *lanius meridionalis* vulnérable en France, et statut indéterminé dans notre région qui a une grande responsabilité dans sa conservation car la population régionale est supérieure à 25% de la population nationale. Oiseaux nicheur du Gard (1993) la donne nicheuse certaine. Nous avons un indice nicheur probable en 1995 et la dernière donnée date de 2004 sans indice de nidification. Il est clair que la dynamique actuelle du milieu qui tend à se fermer ne lui est pas favorable.

Coucou geais *clamator glandarius* rare en France et statut indéterminé en Languedoc Roussillon mais population régionale supérieure à 25% de la population nationale d'où une importante responsabilité de notre région dans sa conservation. Observé jusqu'en 2003 mais sans indice de nidification. Le Bois des Lens est situé en limite nord de son aire de répartition départementale et s'il n'est pas parvenu à le coloniser durablement c'est que la fermeture du milieu est aussi un facteur défavorable pour cet oiseau.

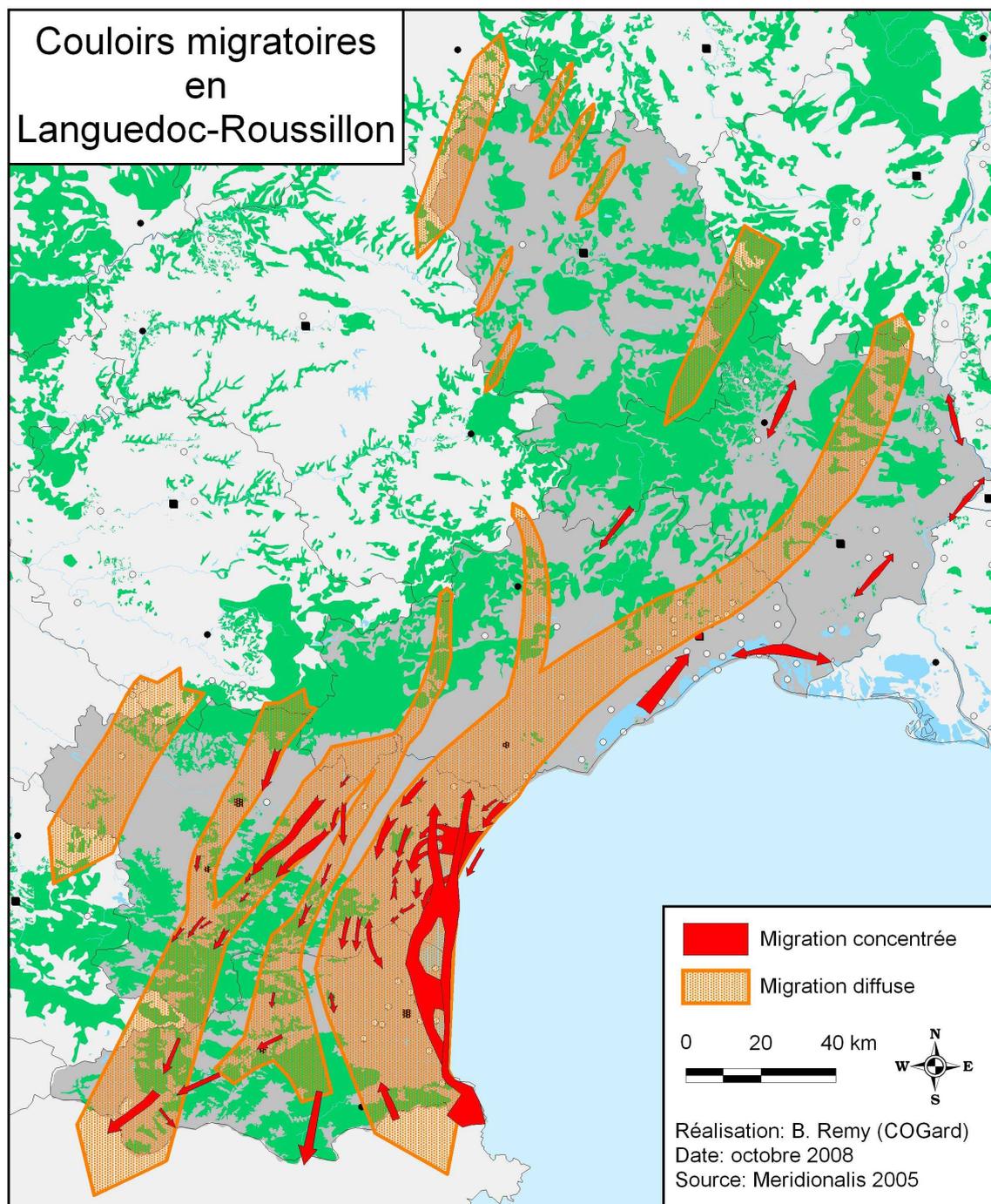
Traquet oreillard *oenanthe hispanica* vulnérable en France et dans notre région. Nicheur certain jusqu'en 1974. Oiseaux nicheurs du Gard 1993 le donne nicheur possible, dernière observation sans indice de nidification en 2004. Pour cette espèce de milieu très ouvert l'évolution actuelle du Bois est très défavorable.

De nombreuses autres espèces nichent dans le Bois de Lens : des rapaces nocturnes, Petit-duc scops *otus scops*, Effraie des clochers *tyto alba*, Hibou moyen duc *asio otus* ; des rapaces diurnes : Buse variable *buteo buteo*, Bondrée apivore *pernis apivorus*, Epervier d'Europe *accipiter nisus*, Faucon crécerelle *falco tinnunculus* ; des passereaux, Huppe fasciée *upupa*

epops, Fauvette orphée *sylvia hortensis*, Fauvette passerinette *sylvia castillans*, Moineau soulcie *petronia petronia*, Pouillot de Bonelli *phylloscopus Bonellii*...

b. La migration :

Le Bois de Lens se trouve au cœur de la zone de migration diffuse qui s'étend des premiers contreforts des Cévennes à la mer. Il n'y a pas de configuration géographique générant une concentration du flux migratoire comme sur certains cols ou à Gruissan ou la proximité du littoral et le vent de nord ouest dominant concentre les migrants le long de la côte. Cependant le Bois de Lens étant une zone collinaire entre deux grandes plaines (la Gardonnenque à l'est et au nord est, le Bassin de Lédignan à l'ouest et le Sommiérois au sud ouest) ces collines attirent les oiseaux pratiquant le vol à voile, tel que certains rapaces et les cigognes, qui utilisent les ascendances dynamiques générées par le relief pour reprendre de la hauteur avant de s'élancer au dessus des plaines.



Le Bois de Lens n'a jamais fait l'objet d'un suivi de la migration régulier avec protocole. Les données de migration dont nous disposons sont des observations incidentes. Nous avons cependant 345 données pour lesquelles l'observateur a précisé que le ou les oiseaux observés étaient en migration active pour 50 espèces totalisant 3685 individus. La première donnée datant du 16 avril 1971 et la dernière du 25/04/2009. Vous trouverez en annexe 2 un tableau présentant le total d'individus observés pour chaque espèce lors des migrations pré-nuptiales et post-nuptiales et le total d'individus par espèces. Ces données recueillies de façon ponctuelles et aléatoires ne permettent pas de se faire une idée précise de l'importance quantitative du flux migratoire à travers le Bois de Lens. Cependant elles mettent en évidence la diversité

spécifique. On peut notamment constater que des espèces relativement rare ou au statut de conservation défavorable transitent par ce secteur :

Balbuzard pêcheur *pandion haliaetus*, espèce qui reconstitue ses effectifs au prix de coûteux programmes de réintroduction dans plusieurs pays du nord de l'Europe et fait l'objet d'un PNA en France pour la petite population de la région Centre.

Busard cendré qui ne se maintient dans de nombreuses régions de France et d'Europe du nord où il niche principalement en milieu agricole, seulement grâce au travail de milliers de naturalistes bénévoles qui surveillent les sites de nidification et interviennent avec l'accord des agriculteurs au moment des moissons pour sauver les nichées de la destruction par les moissonneuses.

Busard des roseaux *circus aeruginosus*, menacé par la disparition de son habitat de prédilection : les zones humides avec roselière.

Busard Saint-Martin *circus cyaneus*, comme le busard cendré, il fait l'objet d'une surveillance de ses sites de nidification en milieu agricole et fait l'objet d'intervention pour protéger les nichées de la destruction lors des moissons.

Cigogne blanche *ciconia ciconia* au bord de l'extinction en France dans les années soixante dix, la population s'est bien reconstituée mais là aussi grâce à de longs et coûteux efforts de la part des associations de protection de la nature et de l'Etat.

Cigogne noire *ciconia nigra* beaucoup plus rare que la cigogne blanche. Une légère augmentation des effectifs est apparue ces dernières années lors des suivis de migration notamment sur les cols pyrénéens. Là aussi ce résultat a été obtenu grâce à de coûteux efforts de protection des sites de nidification. Cependant cette espèce reste vulnérable.

Circaète Jean le Blanc espèces rare en France ne faisant pas l'objet de suivi particulier.

Grue cendrée *grus grus* les effectifs de cette espèce ont aussi augmentés ces dernières années. Mais la bonne santé de cette espèce reste tributaire de certaines pratiques agricoles dans ses zones d'hivernage et de halte migratoire. Notre secteur d'étude est en dehors du couloir principal de migration qui traverse la France en diagonale de la Lorraine à l'Aquitaine. Mais depuis quelques années un couloir secondaire se développe : littoral languedocien puis vallée du Rhône incluant le Bois de Lens.

Milan Royal *milvus milvus* espèce en déclin faisant l'objet depuis quelques années d'un PNA.

Menaces : pour toutes ces espèces d'oiseaux de grande taille utilisant le vol à voile lors de leurs déplacements migratoires, la construction d'éoliennes industrielle sur le Massif des Lens créerait un obstacle sur leur route les obligeant à un détours coûteux en énergie. Or on sait que la réussite de la nidification des oiseaux migrants dépend en grande partie de leur condition physique à l'arrivée sur leur site de reproduction. Cet effet de barrière se cumulerait avec celui déjà existant de la ligne THT, qui longe la lisière sud du massif.

D'autre part il existe un risque de collision non négligeable que nous avons pu constater sur la seule centrale éolienne industrielle du département à Beaucaire, pour le Milan noir et le Goéland leucophaé *larus cachinnans*.

Quelques espèces d'oiseaux migrateurs ne se contentent pas seulement de survoler le Bois de Lens. Certains y font escale pour quelques heures où plusieurs jours pour reconstituer leurs réserves de graisse avant de poursuivre leur voyage. Ces espèces, des passereaux, passent souvent inaperçus des ornithologues ou ne sont pas notés. Nous avons cependant quelques observations de **bruant ortolan**, **gobe-mouche noir** *ficedulla hypoleuca*, **monticole de roche** *monticola saxatilis* et **pie-grièche écorcheur** *lanius collurio*. Menaces : pertes d'habitat de nourrissage ou de gîte si des projets industriels ou urbanistiques voyaient le jour dans le massif.

c. Les oiseaux hivernants :

De nombreuses espèces hivernent dans le bois. Certaines y sont sédentaire et y effectue tout leur cycle biologique annuel : **Rouge gorge familier** *Erithacus rubecula*, **Fauvette pitchou**, **Fauvette mélanocéphale** *Sylvia melanocephala*... D'autres n'y sont présentent qu'en hiver et qu'une partie de la journée. C'est le cas des quatre espèces de grive : **Grive draine** *turdus viscivorus*, **mauvis** *turdus iliacus*, **musicienne** *turdus philomelos* et **litorne** *turdus pilaris* qui utilisent le bois comme gîte nocturne et vont se nourrir la journée dans les plaines agricoles. Elles font d'ailleurs l'objet d'une chasse intense à la passée sur toute la périphérie du bois. De nombreux fringilles : **Pinson des arbres** *fringilla coelebs*, **Linotte mélodieuse** *carduellis cannabina*, **chardonneret élégant** *Carduellis carduellis* utilise le bois de cette façon. Pour la **Bécasse des bois** *scolopax rusticola* c'est le contraire, elle y passe la journée et va se nourrir la nuit dans les plaines.

Busard Saint-Martin hivernant à surveiller en France et en Languedoc Roussillon utilise le bois comme terrain de chasse. Quelques individus y sont régulièrement observés chaque hiver.

Quelques hivernants plus rares sont à signaler : **Accenteur mouchet** *prunella modularis*, **Pinson du nord** *fringilla montifringilla*, **roitelet huppé** *regulus regulus*, **Tarin des aulnes** *carduellis spinus*, **Tichodrome échelette** *tichodroma muraria*, **Monticole bleu** *monticola solitarius*.

Menaces : Perte d'habitat refuge et de nourrissage si des projets industriels ou urbanistique voyaient le jour dans le massif.

d. Les erratiques :

Trois espèces patrimoniales n'ayant pas d'attache dans le Bois de Lens y ont été observées occasionnellement :

L'Aigle de Bonelli *hieraaetus fasciatus*, espèce en danger en France, faisant l'objet d'un PNA depuis de nombreuses années, qui n'a permis que d'enrayer son déclin amorcé dans les années soixante dix. Nous disposons de 4 observations :

- 8 septembre 1974 un adulte
- 6 septembre 1975 un adulte
- 21 avril 2003 un immature
- 16 avril 2007 un immature

La présence de trois sites de reproduction dans les Gorges du Gardon, à seulement quelques kilomètres du Massif des Lens, laisse à penser que le survol du Bois par cette espèce est beaucoup plus fréquent que ce qu'indique nos rares données. Cependant comme le milieu est très fermé donc ne permettant pas à cette espèce d'y chasser, les oiseaux n'y séjournent pas.

L'Aigle royal *aquila Chrysaetos* espèce rare en France et dans notre région, mais population régionale en augmentation. Onze observations entre 1972 et 1978. Sept observations sans précision d'âge. Quatre observation d'immature. Il est a remarquer que dans les années soixante dix, la population la plus proche de notre secteur d'étude, celle du sud du Massif Central était au bord de l'extinction, et les ornithologues très rares, donc la probabilité d'obtenir une donnée d'Aigles royal était très faible. Pourtant cette espèce a été observée annuellement, ceci nous laisse à penser qu'à cette époque le Bois de Lens était très attractif pour cette espèces (milieu ouvert riche en proies : Lapin *Oryctolagus cuniculus*, Lièvre *Lepus europaeus*, Faisan de Colchide *Phasianus colchicus*, Perdrix rouge *alecoris rufa*). Une gestion appropriée du milieu pourrait permettre de reconstituer cet habitat favorable ce qui serait profitable à la population du sud du Massif Central qui s'est reconstituée (environ 30 couples) en créant une nouvelle zone de dispersion attractive pour les immatures non reproducteur.

Vautour percnoptère *neophron percnopterus* vulnérable en France, en danger en Languedoc Roussillon avec une population régionale en déclin. Trois observations entre 1971 et 1974. Un site de nidification subsiste dans les Gorges du Gardon à quelques kilomètre du Bois de Lens. Il est probable que de nos jours encore cette espèce à grand rayon d'action dans sa recherche de nourriture survole le Massif régulièrement.

Vautour fauve *gyps fulvus* Rare en France et en Languedoc Roussillon. Nous ne disposons pas de donnée pour cet oiseau dans le Bois de Lens. Cependant dans le cadre du LIFE Nature Vautour percnoptère (2002 – 2006) des aires de nourrissage ont été créées dans les Gorges du Gardon. Nous avons constaté depuis plusieurs années qu'elles sont fréquentées régulièrement par des Vautours fauves dans leur phase d'erratismo. Il est fort probable que lors de leur trajet pour arriver dans les Gorges du Gardon, ces oiseaux originaires, des colonies de reproduction des Grands Causses Lozériens et Aveyronnais, ont survolé le Massif. Cette espèce une des plus performante au monde dans l'utilisation du vol à voile pour ses déplacements est très sujette aux collisions avec les éoliennes industrielles. Voir les photos de Vautours fauves coupés en deux par les pales d'éoliennes dans le livre de feu Bertrant Eliotout sur cette espèce.

Faucon crécerellette *falco naumanni* en danger en France et vulnérable mais population en augmentation en Languedoc Roussillon. Espèces dont le déclin dramatique a été enrayeré par un PNA en plaine de Crau puis par un programme de réintroduction dans l'Aude financé par un LIFE. Une importante colonie urbaine s'est constituée naturellement dans un petit village à l'architecture traditionnelle dans l'Hérault, nous pouvons raisonnablement espérer la même chose dans le Gard étant donné la dynamique de population actuelle et le type d'habitat dans notre département. Nous disposons de deux données pour cet oiseau dans le Massif :

- 2 individus le 19/04/1975
- 3 individus chassant des insectes le 15/05/2002

4. Conclusions :

Comme nous l'avons vu dans les parties précédentes le Bois des Lens accueille de nombreuses espèces aux statuts de protection fort et au statuts de conservation défavorables. Ce qui fait de ce secteur un espace naturel riche et méritant d'être préservé. Cependant il est

aussi occupé par un grand nombre d'espèces qui de nos jours sont encore qualifiées de communes mais dont le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) a mis en évidence qu'elles subissaient un fort déclin. Pour ces oiseaux, qui sont la base de la diversité avifaunistique, la protection d'une zone naturelle aussi étendue et aussi peu affectée par les activités humaines est un atout incontestable pour leur conservation.

Nous avons vu que les deux menaces principales pèsent sur l'avifaune du Bois de Lens sont : la fermeture naturelle du milieu et les éventuels projets urbanistiques ou industriels qui pourraient y être réalisés.

La fermeture naturelle des milieux pourrait rapidement en faire disparaître certaines espèces de milieux ouverts (bruant ortolan, fauvette pitchou, pie grièche à tête rousse, busard cendré). Ce phénomène est d'ailleurs la cause principale de déclin de la plus part des espèces régionale à statuts de conservation défavorables.

Pour le moment le Bois de Lens a été protégé de l'urbanisme et des projets industriels (sauf 2 carrières en activité). Mais la pression politique et des lobbies industriels et financiers en faveur du développement des énergies éoliennes et photovoltaïques inquiètent les associations de défense de l'environnement et la population locale qui s'est fortement exprimée contre la réalisation de deux projets éoliens lors d'enquêtes publiques dans un passé récent. La future construction de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Nîmes – Montpellier fait peser sur cette zone la menace de l'ouverture de nouvelles carrières, ou l'extension et l'intensification de l'exploitation des deux qui existent déjà. Là aussi la population et les associations locales se sont déjà mobilisées contre de tels projets et ont obtenu leurs abandons.

La construction de centrale photovoltaïque, l'ouverture de nouvelle carrière ou l'urbanisation auraient pour conséquence une perte d'habitat naturel. La construction de centrales éoliennes industrielles aurait aussi pour conséquence une perte d'habitat car la végétation est broyée sur 100 m de part et d'autre des éoliennes pour les protéger contre les incendies. Mais en plus elle créerait un effet de barrière sur une route migratoire fréquentée par un grand nombre d'espèces patrimoniales et dont nous ne mesurons pas quantitativement le flux migratoire, générant des dépenses d'énergie pour les contourner et contribuant ainsi à la dégradation de la condition physique des oiseaux. En outre nous savons que les éoliennes sont très perturbantes pour les rapaces nicheurs. Si elles sont implantées dans le territoire de ces oiseaux, même loin du site de nidification, ils peuvent l'abandonner. Sur notre secteur d'étude, le grand duc d'Europe, le circaète Jean le Blanc et le busard cendré sont menacés par cet effet. Il existe aussi un risque de collision non négligeable pour certaines espèces (grands rapaces, cigognes, grues, goélands...) que nous avons constaté sur la seule centrale éolienne construite dans la Gard à l'heure actuelle.

5. Préconisations :

Nous sommes conscient qu'un statut de protection fort tel que Réserve Naturelle Nationale n'est pas envisageable pour le Bois de Lens. Cependant nous sommes convaincus que son intérêt faunistique et notamment avifaunistique n'est pas reconnu à sa juste valeur. Des études complémentaires sont nécessaires pour pouvoir évaluer quantitativement les populations d'oiseaux nicheurs, le flux migratoire et les populations d'hivernants. Mais un certain nombre de mesures simples et réalisables pourraient grandement améliorer sa protection :

- D'ore et déjà, en raison de la présence de 5 couples nicheurs certains de Grand-duc d'Europe en 2010 sur 95 km² le Bois peut être mis en ZNIEFF de type 1. Un complément d'étude ciblé sur les espèces déterminantes pour les ZNIEFF (Grand duc d'Europe, Circaète Jean Le Blanc, Hirondelle rousseline) devrait permettre de consolider ce statut.
- Son exclusion du Schéma Régional des Energies Renouvelables, rendrait la réalisation de projets éoliens ou photovoltaïques plus difficile dans cet espace naturel forestier qui contribue à la lutte contre le réchauffement climatique à raison de 2,7 tonnes de CO₂ absorbé par an et par hectare de garrigue.
- Son classement rapide en Espace Naturel Sensible (ENS) permettrait de protéger son caractère naturel en figeant son plan d'occupation des sols.
- Sous l'impulsion d'associations et d'élus locaux une dynamique est entrain de se créer dans notre région autour de la protection des garrigues. Un projet de Parc Naturel Régional (PNR) des Garrigues se précise. Le soutien des administrations à une telle initiative et à l'intégration du Bois de Lens à ce PNR serait bienvenu. D'autant plus qu'un tel projet pourrait générer un développement économique plus respectueux de l'environnement et de la qualité paysagère, donc de l'attrait touristique de notre territoire, que les projets industriels actuels. Enfin l'existence d'un PNR des Garrigues permettrait de définir une politique de protection et de gestion de ce milieu et d'obtenir des moyens pour la réaliser.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Listes des espèces observées dans le Bois de Lens avec statut de protection national et européen, statut de conservation national et régional.

ANNEXE 2 : Tableau présentant le total d'individus observés pour chaque espèce lors des migrations pré-nuptiales et post-nuptiales et le total d'individus par espèces.

ANNEXE 3 : Fiches espèces en Annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

ANNEXE 1

Listes des espèces observées dans le Bois de Lens avec statut de protection national et européen, statut de conservation national et régional.

Espèce	Statut biologique d'après la base de données	Directive Oiseaux	Loi de protection de la nature en France	Liste rouge nationale Nicheur	Liste rouge Nationale Hivernant	Liste rouge des nicheurs en LR Meridio	Liste rouge des hivernants en LR Meridio
Accenteur mouchet	Hivernant		protégé				
Aigle de Bonelli	Occasionnel	annexe 1	protégé	En danger		En danger en déclin	
Aigle royal	Occasionnel	annexe 1	protégé	Rare		Vulnérable mais population en augmentation	
Aigrette garzette	Occasionnel		protégé	A surveiller	Non évalué		
Alouette calandrelle	Occasionnel semble disparue	annexe 1	Protégé	A surveiller	Non hivernant	A surveiller	
Alouette des champs	Nicheur certain		Chassable	A préciser	A préciser		
Alouette lulu	Nicheur certain	annexe 1	protégé	A surveiller	Non évalué		
Autour des palombes	Occasionnel		protégé	Statut non défavorable		Indéterminé manque de données fiables	
Balbusard pêcheurs	Migrateur	annexe 1	protégé	Vulnérable	Non évalué		Vulnérable
Bec croisé des sapins	Migrateur		protégé				
Bécasse des bois	Hivernant		Chassable	A surveiller	A préciser	A surveiller	A surveiller
Bergeronnette des ruisseaux	Nicheur possible		protégé				
Bergeronnette grise	Nicheur sédentaire		protégé				
Bergeronnette printanière	Occasionnel		protégé				
Bihoreau gris	Occasionnel	annexe 1	protégé	A surveiller	Non évalué	Vulnérable, en déclin	
Bondrée apivore	Nicheur certain		protégé				
Bouscarle de Cetti	Nicheur certain		protégé				
Bruant des roseaux	Occasionnel		protégé				
Bruant Fou	Occasionnel		protégé				
Bruant jaune	Occasionnel		protégé				
Bruant ortolan	Nicheur certain	annexe 1	protégé	En déclin	Non hivernant	Indéterminé, mais population régionale > 25% population nationale.	
Bruant Proyer	Nicheur certain		protégé				
Bruant zizi	Nicheur certain		protégé				
Busard cendré	Nicheur certain	annexe 1	protégé	A surveiller	Non hivernant	En déclin	
Busard des roseaux	Migrateur	annexe 1	protégé	A surveiller	Non évalué	Rare	Rare
Busard St Martin	Hivernant	annexe 1	protégé	A surveiller	A surveiller	Rare	A surveiller
Buse variable	Nicheur probable sédentaire		protégé				
Caille des Blés	Occasionnel		Chassable	A préciser	Non évalué	En déclin	
Canard colvert	Nicheur probable		Chassable				
Chardonneret élégant	nicheur probable		protégé				

Etat des connaissances sur l'avifaune du Bois de Lens.

Chevêche d'athéna	Nicheur certain semble disparu depuis 1978		protégé	En déclin	En déclin	En déclin	
Choucas des tours	Nicheur certain		protégé				
Chouette hulotte	nicheur certain		protégé				
Cigogne blanche	Migrateur	annexe 1	protégé	Rare	Non évalué	Vulnérable effectif régional <10 couples	Vulnérable
Cigogne noire	Migrateur	annexe 1	protégé	Vulnérable	Non hivernant		
Circaète Jean le Blanc	Nicheur certain	annexe 1	protégé	Rare	Non hivernant	En déclin	
Cochevis huppé	Occasionnel		protégé			A surveiller	
Corbeau Freux	Occasionnel		Chassable	En déclin	Non évalué		
Corneille noire	Nicheur certain		Chassable				
Coucou geai	Nicheur certain semble disparu		protégé	Rare	Non hivernant	Indéterminé mais population régionale >25% population nationale.	
Coucou gris	Nicheur certain		protégé				
Effraie des clochers	Nicheur certain		protégé	En déclin			
Engoulevent d'Europe	Nicheur certain	annexe 1	protégé	A surveiller	Non hivernant		
Epervier d'Europe	Nicheur certain		protégé				
Etourneau sansonnet	Nicheur certain		Chassable				
Faisan de Colchide	Nicheur certain		Chassable				
Faucon crécerelle	Nicheur certain		protégé	A surveiller	Non évalué		
Faucon crécerellette	Occasionnel	annexe 1	protégé	En danger	Non hivernant	Vulnérable mais en augmentation	
Faucon hobereau	Utilise le bois comme territoire de chasse		protégé	Statut non défavorable	Non hivernant	Indéterminée par manque de données fiables	
Faucon pèlerin	Occasionnel	annexe 1	protégé	Rare	Non évalué	Rare	
Fauvette à tête noire	Nicheur certain		protégé				
Fauvette mélanocéphale	Nicheur certain		protégé				
Fauvette orphée	Nicheur certain		protégé	A préciser	Non hivernant		
Fauvette passerinette	Nicheur certain		protégé				
Fauvette pitchou	Nicheur certain	annexe 1	Protégé	A surveiller			
Gallinule poule d'eau	Nicheur certain		Chassable				
Geai des chênes	Nicheur certain		Chassable				
Gobemouche gris	Nicheur possible semble disparu		Protégé	A surveiller	Non hivernant		
Gobemouche noir	Migrateur		Protégé			Localisé	
Goéland leucopnée	Occasionnel		Protégé				
Grand corbeau	Nicheur probable		Protégé	Statut non défavorable			
Grand cormoran	Migrateur		Partiellement protégé				

Etat des connaissances sur l'avifaune du Bois de Lens.

						Indéterminé mais population régionale >25% population nationale	
Grand duc d'Europe	Nicheur certain	annexe 1	Protégé	Rare			
Grimpereau des jardins	Nicheur probable		protégé				
Grive draine	Hivernant		Chassable				
Grive litorne	Hivernant		Chassable				
Grive mauvis	Hivernant		Chassable				
Grive musicienne	Hivernant		Chassable				
Gros bec cassenoyaux	Occasionnel		protégé				
Grue cendrée	Migrateur	annexe 1	protégé	Vulnérable	A surveiller		
Guêpier d'Europe	Nicheur certain		protégé	A surveiller	Non hivernant	En déclin	
Héron cendré	Occasionnel		protégé				
Héron garde bœufs	Hivernant		protégé	A surveiller	Non évalué	Localisé	
Hibou moyen duc	Nicheur certain		protégé				
Hippolais polyglotte	Nicheur certain		protégé				
Hirondelle de fenêtre	Nicheur certain		protégé				
Hirondelle de rochers	Nicheur certain		protégé				
Hirondelle rousseline	Nicheur certain		protégé	Vulnérable	Non hivernant	Vunérable	
Hirondelle rustique	Nicheur certain		protégé	En déclin	Non hivernant		
Huppe fasciée	Nicheur certain		protégé	En déclin	Non hivernant	En déclin	
Linotte mélodieuse	Nicheur certain		protégé				
Locustelle tachetée	Occasionnel		protégé				
Loriot d'Europe	Nicheur certain		protégé				
Martin pêcheur d'Europe	Occasionnel	annexe 1	protégé	A surveiller	Non évalué		
Martinet à ventre blanc	Migrateur		protégé				
Martinet noir	Nicheur certain		protégé				
Merle à plastron	Migrateur		protégé				
Merle noir	Nicheur certain		Chassable				
Mésange à longue queue	Nicheur certain		protégé				
Mésange bleu	Nicheur certain		protégé				
Mésange charbonnière	Nicheur certain		protégé				
Mésange huppé	Occasionnel		protégé				
Mésange noire	Occasionnel		protégé				
Milan noir	Nicheur certain	annexe 1	protégé	A surveiller	Non évalué		
Milan royal	Migrateur	annexe 1	protégé	A surveiller	Non évalué	Vulnérable mais en augmentation	Rare
Moineau domestique	Nicheur certain		protégé				
Moineau friquet	Nicheur certain		protégé	A surveiller	Non évalué		
Moineau soulcie	Nicheur certain		protégé	A surveiller			
Monticole bleu	Nicheur possible		protégé	Rare			
Monticole de roche	Migrateur		protégé	A surveiller	Non hivernant		
Perdrix rouge	Nicheur certain		Chassable				
Petit duc Scops	Nicheur certain		protégé	A surveiller	Non évalué	En déclin	
Pic épeiche	Occasionnel		protégé				
Pic vert	Nicheur possible		protégé	A surveiller			

Etat des connaissances sur l'avifaune du Bois de Lens.

Pie bavarde	Nicheur certain						
Pie grièche à poitrine rose	Occasionnel semble Disparue	annexe 1	Protégé	En danger	Non hivernant	En danger	
Pie grièche à tête rousse	Nicheur certain		protégé	En déclin	Non hivernant	Indéterminé, mais population régionale>25% population nationale.	
Pie grièche écorcheur	Migrateur	annexe 1	protégé	En déclin	Non hivernant		
Pie grièche méridionale	Nicheur certain		Protégé	Vulnérable		Indéterminé, mais population régionale>25% population nationale.	Indéterminé, mais population régionale>25% population nationale.
Pigeon biset	Domestique		Chassable				
Pigeon colombin	Occasionnel		Chassable	A préciser	A surveiller	A surveiller	
Pigeon ramier	Nicheur certain		Chassable				
Pinson des arbres	Nicheur certain		Protégé				
Pinson du nord	Hivernant		Protégé				
Pipit des arbres	Migrateur		Protégé				
Pipit rousseline	Nicheur certain	annexe 1	Protégé	A surveiller	Non hivernant	Indéterminé mais population régionale >25% population nationale.	
Pouillot de Bonelli	Nicheur certain		protégé				
Pouillot fitis	Occasionnel		protégé			Localisé	
Pouillot véloce	Nicheur probable		protégé				
Roitelet huppé	Hivernant		protégé				
Roitelet triple bandeau	Nicheur possible		protégé				
Rollier d'Europe	Nicheur certain	annexe 1	protégé	Rare	Non hivernant	Indéterminé mais population régionale >25% population nationale.	
Rosignol philomèle	Nicheur certain		protégé				
Rouge gorge familier	Nicheur certain		protégé				
Rougequeue à front blanc	Nicheur possible		protégé	A préciser	Non hivernant		
Rougequeue noir	Nicheur certain		protégé				
Serin cini	Nicheur certain		protégé				
Tarier des prés	Occasionnel		protégé	En déclin	Non hivernant		
Tarier pâtre	Nicheur certain		protégé	A préciser	Non évalué		
Tarin des aulnes	Hivernant		protégé	Rare	Non évalué	A surveiller	
Tichodrome échelette	Hivernant		protégé	Rare	Non évalué	En danger mais population stable	En danger
Torcol fourmilier	Occasionnel		protégé	En déclin	Non évalué	A surveiller	

Etat des connaissances sur l'avifaune du Bois de Lens.

Tourterelle des bois	Nicheur certain		Chassable	En déclin	Non hivernant		
Tourterelle turque	Nicheur Probable		Chassable				
Traquet Motteux	Migrateur		protégé	A préciser	Non hivernant		
Traquet oreillard	Nicheur certain semble disparu		protégé	Vulnérable	Non hivernant	Vulnérable	
Troglodyte mignon	Nicheur possible sédentaire		protégé			67	
Vautour percnoptère	Occasionnel	annexe 1	protégé	Vulnérable	Non hivernant	En danger population régionale en déclin.	
Verdier d'Europe	Nicheur certain		protégé				

ANNEXE 2

Tableau présentant le total d'individus observés pour chaque espèce lors des migrations pré-nuptiales et post-nuptiales et le total d'individus par espèces.

Espèces	Nb individus mig pré-nuptiale	Nb individus mig post-nuptiale	Total
Alouette des champs	1	1	2
Alouette lulu	0	2	2
Balbuzard pêcheur	4	0	4
Bergeronnette grise	1	30	31
Bergeronnette des ruisseaux	0	3	3
Bergeronnette printanière	0	2	2
Bondrée apivore	393	11	404
Bruant proyer	1	4	5
Busard cendré	25	0	25
Busard des roseaux	9	1	10
Busard Saint-Martin	1	2	3
Buse variable	34	1	35
Chardonneret élégant	4	54	58
Cigogne blanche	10	0	10
Cigogne noire	4	0	4
Circaète Jean-le-Blanc	137	5	142
Cochevis huppé	0	1	1
Corneille noire	1	1	2
Coucou gris	1	0	1
Epervier d'Europe	16	3	19
Etourneau sansonnet	3	17	20
Faucon crécerelle	9	1	10
Faucon hobereau	1	0	1
Faucon sp.	1	0	1
Fauvette à tête noire	1	0	1
Fauvette mélanocéphale	0	2	2
Fauvette pitchou	0	1	1
Fringille sp.	117	45	162
Geai des chênes	2	0	2
Grand Cormoran	367	1	368
Grive draine	3	24	27
Grive musicienne	1	102	103
Grive sp.	0	83	83
Grue cendrée	0	87	87
Guêpier d'Europe	30	213	243
Hirondelle de fenêtre	12	26	38
Hirondelle de rochers	8	0	8
Hirondelle rustique	49	355	404
Linotte mélodieuse	1	37	38
Martinet noir	110	95	205
Martinet à ventre blanc	11	0	11
Mésange bleue	0	2	2
Milan noir	94	58	152
Milan royal	1	2	3
Passereaux sp.	3	115	118

Etat des connaissances sur l'avifaune du Bois de Lens.

Pigeon ramier	192	289	481
Pinson des arbres	100	162	262
Pipit farlouse	7	2	9
Pipit des arbres	1	3	4
Pipit rousseline	0	2	2
Rapace sp.	0	2	2
Rougequeue noir	21	0	21
Serin cini	0	41	41
Tarin des aulnes	9	0	9
Traquet motteux	1	0	1
Total	1797	1888	3685

ANNEXE 3

Fiches espèces listées en annexe 1 de la directive « Oiseaux »



Alouette lulu

Lullula arborea (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A246**

PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON **3**

Noms régionaux

Catalan : Cotoliu
Occitan : Cotolieu
Patois : la calandreta

Noms étrangers

Wood Lark (GB), Totovia (ES), Heiderlärche (D), Tottavilla (I)

Classification

Ordre : Passeriformes
Famille : Alaudidés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	Dep (SPEC 2)
Liste Rouge France	AS (CMAP 5)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	

Description de l'espèce

Biométrie. Taille : 15 cm.

L'Alouette lulu se distingue de l'Alouette des champs *Alauda arvensis* principalement par l'absence de véritable huppe et une taille légèrement inférieure.

Plumage. L'Alouette lulu a une couleur dominante brune, fortement striée. La queue courte présente une extrémité blanchâtre et des côtés brun clair. Les traits les plus caractéristiques sont un motif « pâle-sombre-pâle » au pognon, bien visible sur l'oiseau posé, ainsi que des sourcils blancs longs et larges, se rejoignant presque derrière la nuque. Les joues sont brun-roux.

Silhouette en vol. Le vol est onduleux et la silhouette plutôt trapue, avec des ailes larges et une queue courte.

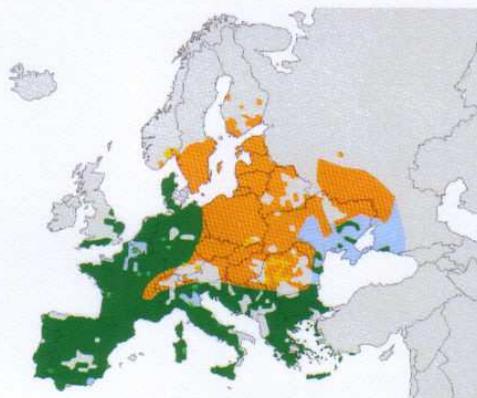
Voix. Le cri est un doux sifflement « tlu-tlu ». Le chant, qui a donné son nom à l'espèce, est émis en vol mais souvent aussi posé ou perché, à la différence des autres alouettes. C'est une longue strophe mélodieuse descendante et mélancolique, comme « lllllllll... lulululu ». Au printemps, l'Alouette lulu peut aussi chanter de nuit.



Répartition géographique

La « lulu » est une espèce presque exclusivement ouest Paléarctique. Elle se reproduit du Maroc à l'ouest de la Russie et du sud de l'Angleterre au Caucase.

En Europe. L'Alouette lulu est absente ou peu commune dans les régions nordiques. Dans les îles britanniques, elle a disparu d'Irlande et n'occupe guère que le sud de l'Angleterre. Elle est répartie en densités variables sur toute l'Europe moyenne, sans dépasser au nord le sud de la Suède et de la Finlande. Deux sous-espèces sont représentées : *L. a. arborea* occupe le nord de cette aire ; du sud de l'Espagne au sud de l'Italie, y compris la Corse, c'est la forme *pallida*, plus grise, qui est présente.



En France. L'espèce est répandue sur presque tout le territoire, bien qu'avec une distribution très lacunaire dans certaines régions ou départements. Son habitat, constitué de milieux semi-ouverts secs avec un certain relief, limite son installation dans les régions de grandes plaines agricoles argileuses. Elle est ainsi absente ou rare dans le centre du bassin parisien, près des côtes de la Manche, ainsi que dans les régions les plus élevées du pays.

En Languedoc-Roussillon. L'espèce est bien représentée dans les secteurs de collines et de moyenne montagne, à l'exception des plus hautes crêtes. Les densités sont donc



maximales dans les secteurs collinéens ou accidentés (1 ou 2 couples / 10 ha) et moindres dans les plaines agricoles en mosaïque (petit parcellaire traditionnel avec haies et arbres isolés, tels que les plaines à outardes du Gard et de l'Hérault ou la Basse Plaine de l'Aude) et les garrigues littorales. La Lulu est quasi absente des plaines viticoles uniforme et/ou intensive (Lézignanais dans l'Aude) ainsi que sur le cordon littoral (dunes, sansouires, lagunes,...).



● : Nicheur certain ● : Nicheur possible

Etat et évolution des effectifs

La population européenne actuelle (Russie d'Europe et Turquie inclus) est importante (plus de 1 300 000 couples) et la tendance générale pendant la période 1990-2000 est à la stabilité (BirdLife 2004). Cependant, ce constat favorable ne doit pas faire oublier que l'espèce a subi un important déclin dans les années 1970-1990 et qu'elle est loin d'avoir reconstitué ses effectifs. Le déclin des populations se poursuit de plus dans certains pays (Allemagne, Luxembourg, Croatie, Serbie, Ukraine)(Birdlife *op. cit.*). L'Espagne (plus de 500 000 couples) la Turquie (plus de 150 000 couples) et la Russie (plus de 100 000 couples) abritent les plus forts effectifs. Avec un 50 à 200 000 couples, la France abrite également une population importante.

La population française est soumise à des fluctuations difficiles à interpréter. L'espèce est toutefois notée en régression dans certains secteurs, notamment pour les populations septentrionales. Le statut de l'espèce devrait être précisé dans la prochaine actualisation de l'Atlas des Oiseaux Nicheurs de France pour lequel les prospections débiteront en 2009.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
EUROPE des 27	960 000 – 2 800 000	2004 ⁽¹⁾	↔
% de la population mondiale : non évalué			
FRANCE	50 000 – 500 000	2002 ⁽²⁾	↔
% de la population européenne : 5 – 18 %			
L.-R.	20 000 – 50 000	2007	?
% de la population française : 10 – 40 %			
AUDE	2 000 – 10 000	2007 ⁽³⁾	?
GARD	6 000 – 15 000	2007 ⁽⁴⁾	→
HERAULT	4 000 – 5 000	2007 ⁽⁵⁾	?
LOZERE	5 000 – 10 000	2007 ⁽⁶⁾	↓
P.-O.	3 000 – 10 000	2007 ⁽⁷⁾	?

- (1) BirdLife (2004)
- (2) LABIDOIRE. (1999)
- (3) Extrapolation sur la base de données de densités et d'habitats favorables (LPO Aude).
- (4) Extrapolation sur la base de données de densité et d'habitats favorables (COGard)
- (5) A dire d'expert (LPO Hérault)
- (6) A dire d'expert d'après DESTRE et coll. (2000) et base de données ALEPE
- (7) A dire d'expert (GOR)

Biologie

Habitats. Contrairement aux autres alouettes, l'Alouette lulu est plutôt une espèce des milieux semi-ouverts. Elle recherche les secteurs secs, dominés par la végétation rase, mais piquetés d'arbres, d'arbustes ou de buissons isolés utilisés comme perchoirs. Plutôt thermophile, elle apprécie aussi les haies qui abritent son territoire du vent et les versants bien exposés des collines. On la rencontre principalement dans les régions au relief vallonné, d'autant qu'il s'agit généralement de zones où l'agriculture est peu intensive. Les landes, friches, zones en déprise, pelouses sèches, pâtures maigres, mais aussi le bocage ont sa préférence. Plus rarement, elle exploite les lisières et les coupes forestières et exceptionnellement les arrière-dunes semi-boisées.

CORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
31	Landes et fruticées	NMH	N	NMH	NMH	NMH
32.2	Formations arbustives thermo-méditerranéennes	NMH	N			NMH
34	Pelouses calcicoles sèches	NMH	N	NMH	NMH	NMH
35	Pelouses silicicoles sèches	NMH	N	NMH	NMH	NMH
38	Prairies mésophiles		MH	MH	MH	
82	Cultures	NMH	NMH	NMH	NMH	NMH
87	Terrains en friche et terrains vagues (dont aérodromes)	NMH	NMH	NMH	NMH	MH

N= nicheur ; M= migrateur ; H= hivernant



Alimentation. En saison de nidification, l'Alouette lulu se nourrit principalement d'insectes et d'araignées capturées au sol ou dans la végétation basse, par l'oiseau posé à terre. Orthoptères, Coléoptères, Lépidoptères (adultes et larves) et autres invertébrés (petits Gastéropodes,...) forment l'essentiel des proies. Des graines diverses (de Pins, de graminées sauvages, etc.) complètent ce régime alimentaire printanier et forment l'essentiel de l'alimentation hivernale.

Reproduction. Les premiers chants retentissent dès janvier ou février. Le cantonnement se concrétise par des pontes déposées à partir de fin mars ou dans les premiers jours d'avril. Le nid est construit par la femelle ; installé au sol, dans une dépression grattée par l'oiseau, c'est un assemblage soigné de mousse et d'herbes sèches. La ponte compte de 3 à 4 oeufs, voire 4 à 5 pour les deuxièmes nichées. L'incubation, assurée par la femelle seule, dure de 13 à 15 jours. Après une dizaine de jours de nourrissage, les poussins encore incapables de voler quittent le nid et explorent les alentours. Peu après leur envol, les jeunes sont expulsés du territoire par les adultes qui entreprennent une seconde nichée. Des découvertes de poussins en août montrent que certains couples déposent une troisième ponte (Destre et al. 2000). La dispersion intervient au début de l'automne.

Migration et hivernage. Les oiseaux français migrent à partir de fin septembre, avec un pic mi-octobre. Ils sont rejoints par des nicheurs plus nordiques. Le passage peut être intense : 1 500 individus le 17 octobre 1985 au col de Barracuchet dans la Loire (Crouzier 2003). L'espèce déserte alors largement ses territoires situés au nord d'une ligne Caen - Lyon et ses domaines d'altitude. Elle rejoint le sud du pays, où elle peut être observée dans des milieux où elle ne niche pas, comme les plaines des régions méditerranéennes, la Camargue, la Crau, la basse vallée du Rhône et la Durance. Une partie des migrateurs rejoint l'Afrique du Nord.

Causes de déclin et menaces

De par les habitats fréquentés, l'Alouette lulu est très dépendante de l'évolution de l'agriculture. Son déclin, lorsqu'il est observé, peut être imputé à deux types de transformations du milieu :

- Les remembrements, qui éliminent les arbres, les haies, les pâturages extensifs, le parcellaire en mosaïque,... au profit d'étendues dégagées vouées à une agriculture plus intensive ;
- la déprise, phénomène inverse du précédent, particulièrement marquée dans les zones de moyenne montagne, et qui se traduit par une fermeture du paysage avec l'abandon ou la modification des pratiques pastorales. Si les premiers stades de cette évolution sont plutôt favorables à l'Alouette lulu qui tolère un certain recouvrement en ligneux, l'évolution de la végétation vers la lande fermée ou le pré-bois entraîne la désertion des sites. De la même façon, les plantations de résineux dans

les habitats favorables conduisent à une perte d'habitat pour l'espèce.

La disparition de l'entomofaune consécutive à l'emploi de pesticides représente une autre menace, également liée à l'intensification de l'agriculture.

Mesures de conservation

Comme pour la plupart des espèces inféodées aux milieux semi-ouverts, l'essentiel des efforts doit porter sur le maintien d'espaces agricoles assurant une diversité de milieux exploités avec peu ou pas de produits phytosanitaires. A ce titre, la conservation des haies est particulièrement importante pour cette espèce.

L'entretien des milieux herbacés ouverts par le pâturage est une autre priorité. La reconquête des espaces abandonnés par l'agriculture (par le débroussaillage, le brûlage dirigé, etc.) suivi d'un entretien pastoral devrait être un objectif à moyen et long terme.

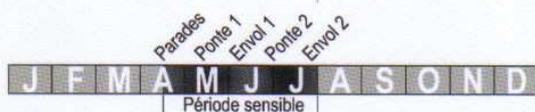
Au contraire, les boisements et plantations forestières, ainsi que les monocultures céréalières sont défavorables à l'Alouette lulu, et à tout le cortège des passereaux méditerranéens.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★
GH 7	IMPLANTER DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★★
GH 9	LIMITER L'IRRIGATION SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES	★★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★★★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★
GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★
E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★



C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★

Période sensible: du 15 avril au 31 juillet



Bibliographie régionale

- AFFRE G. & L., 1981 – Les alouettes du Languedoc Roussillon. Distribution, habitat. Bulletin de l'AROMP n° 5. pp 5-9 ;
- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll., 2000 – *Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés*. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- LABIDOIRE G., 1999 – Alouette lulu *Lullula arborea*. pp 420-421 In Rocamora & Yeatman-Berthelot Oiseaux menacés et à surveiller en France. SEOF/LPO.

Rédaction : COGard
Illustration : Odile DIEZ



Bruant ortolan

Emberiza hortulana (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A379**

Noms régionaux

Catalan : - Hortolà
Occitan : - Benaric
Patois : - l'ourtoulan, lou ponibi

Noms étrangers

Ortolan Bunting (GB), Escribano hortelano (SP), Ortolan (D), Ortolano (I)

Classification

Ordre : Passeriformes
Famille : Emberizidés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An III
Convention de Bonn	
Convention de Washington	

Loi française	P
---------------	---

Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	Dep (SPEC 2)
Liste Rouge France	D (CMAP 3)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	LR

Description de l'espèce

Biométrie. Taille : 16,5 cm. Poids : 19 à 27 g.

Plumage. En plumage nuptial, le mâle a la tête, le cou et le haut de la poitrine vert olive, la gorge et les moustaches jaune pâle et un cercle jaune autour de l'œil dont l'iris est marron. Le dessus du corps est brun rayé de noirâtre, le croupion fauve rayé de brun ; la poitrine et le ventre sont roux cannelle. Les rémiges sont brun foncé, liserées de jaunâtre et roux. Les rectrices sont brun noir, liserées de pâle. Le bec et les pattes sont roses. La femelle est plus jaunâtre et plus terne, avec le dessus de la tête brunâtre strié de brun noir, des taches sombres entre la gorge et la moustache et à la poitrine. Les jeunes ont le dessous roussâtre rayé de brun noir ; calotte, gorge et poitrine sont brun jaunâtre rayés de brun noir.

Silhouette en vol. Le Bruant ortolan montre en vol ses longues ailes de migrateur et une queue relativement longue.

Voix. Rappelant celui du Bruant jaune, le chant de l'ortolan est une répétition de notes égales que termine un son plus long, tantôt plus bas, tantôt plus haut : « tyi-tyi-tyi-tyi-thiù... » ou « dri-dri-dri-dri-vûh... » ; il est émis dès l'arrivée



Illustration: "Nouvel Atlas des Oiseaux nicheurs de France" (YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1994)

de l'oiseau sur le site de nidification. Les cris les plus fréquents sont des « yup...yip...yup...puit... ».

Répartition géographique

Le Bruant ortolan niche en Europe, Asie (de la Palestine à l'Afghanistan et de l'Oural à la Mongolie occidentale) et dans le Nord-Ouest de l'Afrique. Il hiverne en Afrique subsaharienne, de la Guinée à l'Éthiopie.

.En Europe. L'aire européenne de l'espèce s'étend –de façon fragmentée – du nord de la Suède et de la Finlande au sud de l'Espagne. Les 3 principaux noyaux de population se situent sur le pourtour de la mer baltique (Suède, Finlande, Pays baltes, Pologne), le pourtour de la Méditerranée occidentale (Espagne, sud de la France, Italie), et en Europe du sud-est (des balkans à la Grèce).



En France, le Bruant ortolan occupe principalement la moitié sud du pays, bien que des populations marginales subsistent plus au nord (Pays de Loire, Centre, Bourgogne). Il a disparu d'une dizaine de départements entre 1960 et la fin des années 1990. Autrefois commun presque partout, l'espèce est aujourd'hui rare dans près de la moitié de départements français et reste assez commune dans environ un tiers des autres, essentiellement dans le sud et

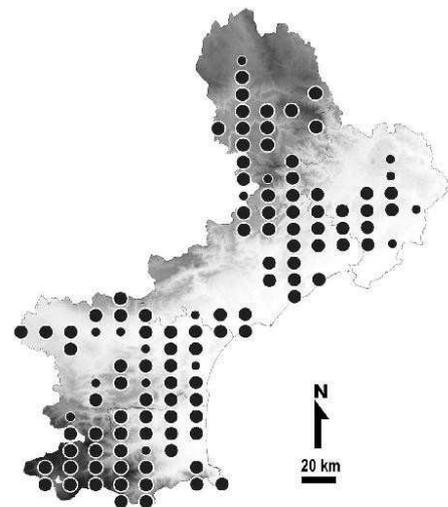


le sud-est du pays. La Lozère, le Vaucluse, le Languedoc méridional et la Montagne Noire abritent les populations parmi les plus importantes du pays.

En Languedoc-Roussillon. L'arc languedocien constitue l'un des bastions de l'espèce en France (15% de la population). Il y est donc bien représenté et réparti, du Nord au Sud. Localement les densités figurent parmi les plus importantes en France : on a ainsi relevé plus de 11 chanteurs au 100 hectares sur le Causse Méjean (Lozère). De même, des densités de 1,2-1,4 couples/10ha ont été notées dans le nord du Massif de la Clape (Aude).

GARD	150 – 500	2007 ⁽⁷⁾	↘
HERAULT	300 – 500	2007 ⁽⁷⁾	?
LOZERE	600 – 1200	2007 ⁽⁷⁾	↘
P.-O.	400 – 650	2007 ⁽⁷⁾	↘

- (7) BirdLife (2004)
- (8) CLAESSENS & ROCAORA (1999)
- (9) Source : recensement 2007 (LPO Aude, non publié)
- (10) Source : recensement 2007 (COGard, non publié) et base de données
- (11) A dire d'expert (ALEPE) d'après DESTRE et coll. (2000) et FONDERFLICK (2007)
- (12) A dire d'expert (GOR)



● : Nicheur certain ● : Nicheur possible

Etat et évolution des effectifs

La population européenne est estimée à 10-32 millions d'individus ; elle représente une forte proportion de l'effectif mondial, non évalué. La tendance d'évolution à l'échelle mondiale est mal cernée. En Europe, l'espèce a connu une phase d'expansion entre 1935 et 1965 environ avant de régresser. La population française dont la dernière estimation date de 1990 est en déclin depuis les années 1960. L'espèce a d'abord régressé dans les régions en limite nord et ouest de son aire de distribution nationale. Cette régression se poursuit aujourd'hui encore non seulement en bordure de son aire, mais également à l'intérieur de celle-ci comme en Rhône-Alpes ou en PACA.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
EUROPE des 2 ^e	580 000 – 990 000	2004 ⁽⁷⁾	↓
% de la population mondiale : Non évalué			
FRANCE	12 000 – 23 000	1990 ⁽⁷⁾	↓
% de la population européenne : environ 2 %			
L.-R.	1 750 – 3 450	2007	↘
% de la population française : environ 15 %			
AUDE	300 – 600	2007 ⁽⁷⁾	↘

Biologie

Habitats. Le Bruant ortolan affectionne les espaces découverts, ensoleillés, chauds et secs, avec des espaces de sol nu et des perchoirs disséminés. Il fréquente ainsi les plaines cultivées (céréales et vignes), les friches, les garrigues à Chêne kermès recolonisant les garrigues incendiées, les causses, les soulans de moyenne montagne et les pelouses sommitales, jusqu'à 1400 m d'altitude en Lozère (DESTRE et coll. 2000) et 2400m dans les Pyrénées-Orientales (Courmont 2007).

Sur les causses lozériens, l'Ortolan montre une préférence significative pour les landes dominées par le Buis *Buxus sempervirens* dont la hauteur est idéalement comprise entre 50 et 75 cm, et le recouvrement compris entre 0% et 46%. Il trouve un optimum dans des pourcentages de recouvrement en ligneux compris en 10 et 20% et disparaît lorsque le recouvrement excède 50%. Le recouvrement arboré doit être inférieur à 5%. La présence de quelques arbres ou de buissons élevés pouvant faire office de postes de chant ou d'une ligne électrique ou téléphonique voire d'un bloc de rocher, est indispensable. Les secteurs en pente sont nettement préférés aux secteurs plats. En revanche, il semble que l'exposition ne soit pas un facteur déterminant, tout comme la présence de sol nu ou la proximité de zones cultivées (FONDERFLICK, 2005). Contrairement aux faits observés dans d'autres pays d'Europe, l'espèce n'est jamais observée en lisière de peuplements boisés. Il s'agit donc d'une espèce sensible à la fermeture des milieux ; absente dans les milieux ouverts fragmentés, elle peut même être qualifiée de spécialiste des milieux ouverts continus (FONDERFLICK, 2007).

CORINI	Désignation habitat	11	30	34	48	66
31	Landes et fruticées	NA	NA	NA	NA	NA
32	Fruticées sclérophylles	NA	NA	NA	NA	NA
34	Steppes et prairies calcaires sèches	NA	NA	NA	NA	NA
35	Prairies siliceuses sèches	NA	NA	NA	NA	NA
36	Pelouses alpines et subalpines	NA	NA	NA	NA	NA
61	Eboulis	NA	NA	NA	NA	NA
81	Prairies améliorées	NA	NA	NA	NA	NA
82	Cultures	NA	NA	NA	NA	NA



83	Vergers, bosquets et plantations d'arbres	NA	NA	NA	NA	
87	Terrains en friches et terrains vagues	NA	NA	NA	NA	NA

N= Nicheur ; A= Alimentation

Alimentation. Principalement granivore, le Bruant ortolan ne néglige pourtant pas les invertébrés : il consomme ainsi des insectes (chenilles, hannetons, larves de diptères), des arachnides, des vers et des escargots qui sont capturés surtout pour l'alimentation des jeunes.

Reproduction. Le mâle chante dès son arrivée sur les lieux de reproduction. Une grande tolérance règne entre les mâles chanteurs qui se disputent rarement pour un territoire et peuvent donc chanter très près l'un de l'autre. Le couple formé, la femelle seule construit le nid après en avoir choisi l'emplacement, en général une cuvette grattée à terre, pas toujours à couvert. Le nid est formé d'une armature grossière et souvent volumineuse, de tiges de graminées et d'autres plantes sèches. La ponte commence mi-mai (et jusqu'à mi-juin) et compte en général 5 œufs (3 à 6, rarement 7) que la femelle couve dès la ponte de l'avant dernier ou du dernier. La couvaison dure de 11 à 12 jours, puis les poussins sont nourris au nid (plus par la femelle que par le mâle) pendant 10 à 13 jours de plus. Après leur envol, les jeunes sont encore ravitaillés pendant une à deux semaines, avant de se disperser. L'espèce peut faire une deuxième ponte, mais ce n'est pas systématique.

Migration et hivernage. Les départs des sites de nidification s'échelonnent de début août à octobre avec un point culminant de passage début septembre. Ils voyagent de nuit et tôt le matin, volant haut, seuls ou en petits groupes. Ils passent la journée dans les labours et les chaumes, souvent en compagnie de Pipits des arbres *Anthus trivialis*. La mauvaise saison est passée en Afrique orientale et probablement occidentale. La migration de retour est plus concentrée et plus visible car les oiseaux voyagent de jour. Les premières arrivées en Europe s'échelonnent de fin mars à fin avril. Dans le nord de l'Europe elles s'étalent jusqu'à fin juin.

Causes de déclin et menaces

Les principales causes de déclin dans nos contrées, outre la chasse encore pratiquée aujourd'hui (50 000 individus capturés par an selon une étude datant de 1993, ce malgré la protection nationale de l'espèce en 1999, 20 ans exactement après la mise en place de la Directive Oiseaux !!!), sont principalement liées à l'intensification des pratiques agricoles. Ainsi la destruction des haies et bocages par les remembrements, l'abandon des pratiques traditionnelles et la banalisation des paysages sont autant de causes de régression (comme de toutes les espèces intimement liées aux milieux agricoles). Par son régime semi insectivore en période de reproduction, l'espèce est également sensible à l'utilisation des pesticides qui, d'une part, réduisent les quantités de proies disponibles et, d'autre part, peuvent représenter un poison pour les adultes et la nichée.

A l'inverse, l'abandon du pastoralisme et donc la colonisation des garrigues et autres milieux semi-ouverts par les ligneux, privent l'espèce d'importantes surfaces adaptées à sa nidification. Ces causes semblent pouvoir expliquer, en partie tout au moins, la disparition locale du Bruant ortolan sur le Plateau de Leucate (Aude) entre 1991 (plus de 30 chanteurs) et 2004 (aucun chanteur!).

Les menaces éventuelles pesant sur les lieux d'hivernage d'Afrique tropicale sont mal connues mais pourraient expliquer le déclin de l'espèce dans certains secteurs de nidification qui paraissent toujours favorables (Causse Méjean nu par exemple).

Dans les milieux cultivés, l'impact de la conversion de nombreuses parcelles viticoles en cultures de blé d'hiver est inconnu et mériterait une étude spécifique.

Le pâturage en garrigue et en moyenne montagne serait ainsi particulièrement favorable à l'espèce. L'attractivité des garrigues incendiées pour cette espèce peut également être mise à profit en mettant en œuvre des brûlages dirigés permettant de restaurer des milieux favorables.

Mesures de conservation

En plus du respect de l'interdiction de la chasse et de l'absence de dérogation au statut de protection dont jouit l'espèce, le maintien des populations françaises passe par le maintien des activités agricoles traditionnelles. Dans l'ensemble, le Bruant ortolan bénéficierait (comme toutes les espèces fréquentant le milieu agricole traitées dans ce référentiel) d'une évolution des politiques agricole nationales et européennes visant une réduction de l'emploi des produits phytosanitaires, la préservation des haies, de la diversité des cultures, de la limitation de la taille du parcellaire, etc.).

En outre, étant donné la fragilité et la tendance évolutive de la population française, le suivi des effectifs de l'espèce serait nécessaire, au moins dans ses bastions nationaux et dans les ZPS où elle est présente.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★★
GH 7	IMPLANter DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★★★
GH 9	LIMITER L'IRRIGATION SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES	★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★★★
GH 16	PROTEGER UN ESPACE NATUREL IMPORTANT POUR LA CONSERVATION D'UNE ESPECE (maîtrise foncière, outils réglementaires et contractuels, ...)	★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★★

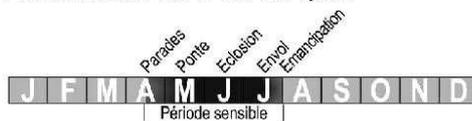


GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★
GE 5	REDUIRE / SUPPRIMER LES CAUSES NON NATURELLES DE MORTALITE	★
E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★

- MERIDIONALIS (2004) – La liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon. Meridionalis N°5, pp. 18-24. Comité Meridionalis (2004).
- MERIDIONALIS (2005) – Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. Bulletin Meridionalis, n°6, pp 21-26.

Rédaction : ALEPE

Période sensible : du 15 avril au 31 juillet



Bibliographie régionale

- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll. (2000) – Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- COURMONT L. (2007) – Répartition et estimation des effectifs de Bruant ortolan *Emberiza hortulana* dans les Pyrénées-Orientales en 2005. La Mélano N°12 : pp. 15-20.
- FONDERFLICK J., THEVENOT M. (2002) – Effectifs et variations de densité du Bruant ortolan *Emberiza hortulana* sur le Causse Méjean (Lozère). Revue Alauda vol. 70 n°3 pp 399-412.
- FONDERFLICK J., 2003 - Répartition et estimation des effectifs du Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) en Lozère en 2001 - *Meridionalis*, 3 et 4 : 28-37.
- FONDERFLICK J., THÉVENOT M., GUILLAUM C.-P., 2005.- Habitat of the Oortolan Bunting *Emberiza hortulana* in Southern France. *Vie et Milieu* 55, 2005 : 109-120.
- GILOT F. (2003) – Résultats de l'enquête ortolan 2002. *LPO Infos* N°36 : p5.
- JOACHIM J., BOUSQUET JF. & FAURE C. (1997) – Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Années 1985 à 1989. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Muséum d'Histoire Naturelle, Toulouse.
- LOVATY F., 1991 - L'abondance du Bruant ortolan, *Emberiza hortulana*, sur un causse de Lozère (France) – *Nos Oiseaux*, 41 : 99-106



Circaète Jean-le-Blanc

Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)

Code Natura 2000 : **A080**

PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON **2**

Noms régionaux

Catalan : Aguilà marcenca

Occitan : Paireblanc, Aigla blanca

Noms étrangers

Short-toed Snake-Eagle (GB), Culebrera europea (SP), Schlangenadler (D), Biancone (I)

Classification

Ordre : Falconiformes

Famille : Accipitridés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	R (SPEC 3)
Liste Rouge France	R (CMAP 2)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	D

Description de l'espèce

Biométrie. Taille : 62-67 cm. Envergure : 170-185 cm. L'« Aigle aux serpents » est un rapace sensiblement plus grand qu'une buse et avec une tête plus grosse. Il pèse de 1,2 à 2,3 kg.

Plumage. Les parties inférieures (ventre, poitrine, dessous des ailes) sont très pâles plus ou moins densément tachetées ou barrées de brun selon les individus. Le dessus des ailes, le dos et la tête sont d'un brun plus ou moins soutenu qui descend en bavette sur la gorge et le haut de la poitrine. La tête est grosse, avec deux yeux à l'iris jaune d'or.

Silhouette en vol. Grand rapace aux ailes larges et souples, sans taches sombres au poignet et avec trois ou quatre barres brunes sur la queue. La tête est proéminente. En chasse, le Circaète est un adepte du vol stationnaire, face au vent, la tête dirigée vers le bas, les yeux scrutant le sol.

Voix. Il est habituellement silencieux sauf pendant les vols nuptiaux où le mâle pousse des « yok » plaintifs typiques.

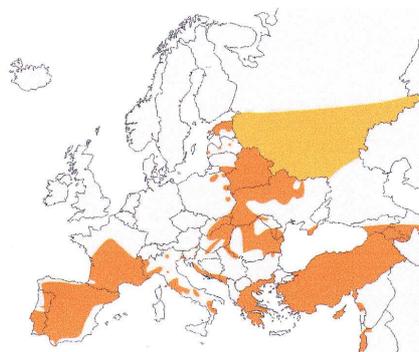


Les jeunes poussent des cris plaintifs et prolongés pour quémander de la nourriture aux adultes, même après avoir quitté le nid.

Répartition géographique

L'espèce est présente en période de reproduction dans tout le sud de l'Europe et le nord de l'Afrique jusqu'en Asie centrale et en Inde.

En Europe. L'espèce a une répartition européenne fragmentée. Elle est surtout présente en Europe méridionale (péninsule ibérique, France, Grèce, Balkans, Roumanie, Bulgarie) et centrale (Ukraine, Russie, Biélorussie). La Pologne et les Pays Baltes accueillent des populations marginales.

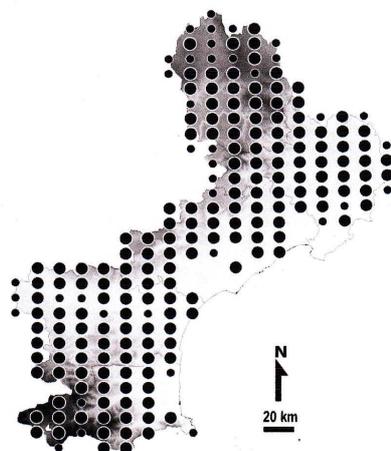


En France, l'espèce est présente au sud d'une ligne Noirmoutier – Orléans – Besançon. Ses principaux bastions sont les régions Auvergne, Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Elle est absente de Corse.

En Languedoc-Roussillon, l'espèce est présente dans toute la région bien qu'elle évite les plaines littorales. C'est dans le nord du Gard et le sud de la Lozère que l'espèce atteint ses plus fortes densités en France : 6-9 couples pour



100 km² et jusqu'à 11-12 couples/100 km² localement (Malafosse & Joubert 2004).



● : Niche certain ○ : Nicheur possible

Etat et évolution des effectifs

La population de l'Europe biogéographique est estimée à 8 400 - 13 000 couples nicheurs soit 25 à 50% de la population mondiale. L'Union Européenne accueille 5 200 à 7 000 couples dont les trois quarts sont concentrés en France et en Espagne. La tendance européenne actuelle est au léger déclin bien que les effectifs soient en augmentation en France après un fort déclin survenu au XX^{ème} siècle notamment aux marges de son aire de répartition.

Avec 2 400 - 2 900 couples, la population française concentre plus de 40% de l'effectif d'Europe de l'Ouest, arrivant au premier rang européen. Le Circaète niche dans 53 départements. Dix-neuf d'entre eux se situent autour du Bassin méditerranéen et abritent une population considérée comme stable ou en légère augmentation. 35 départements en revanche, représentant la moitié de l'aire de répartition, accueille seulement de 1 à 20 couples. Bien qu'en augmentation en France, le Circaète n'en demeure donc pas moins un nicheur rare, au statut fragile.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
EUROPE des 27	5 200 - 7 000	2004 ⁽¹⁾	↘
% de la population mondiale : 3 - 6 %			
FRANCE	2 400 - 2 900	2002 ⁽²⁾	↗
% de la population européenne : 41 - 46%			
L.-R.	420 - 710	2007	→
% de la population française : 17 - 24 %			
AUDE	80 - 150	2007 ⁽³⁾	?
GARD	90 - 150	2005 ⁽⁴⁾	→
HERAULT	Env. 60	2007 ⁽⁵⁾	?
LOZERE	160 - 250	2007 ⁽⁶⁾	→
P.-O.	30 - 100	2007 ⁽⁷⁾	?

- (1) BirdLife (2004)
- (2) MALAFOSSE & JOUBERT (2004)
- (3) Aux dires d'expert (P. Massé & C. Riols)
- (4) COGard (2005)
- (5) A dire d'expert et base de donnée de la LPO-34
- (6) Base de données ALEPE et à dire d'expert (J.-P. Malafosse)
- (7) A dire d'expert (F. Gilot) et base de données GOR

Biologie

Le Circaète est un visiteur d'été, migrateur transsaharien. Ce rapace longévif a une durée moyenne de vie de 13 ans.

Habitats. Trois éléments sont nécessaires à l'installation de l'espèce : des secteurs boisés calmes (un petit bosquet de quelques arbres suffit parfois) pour installer l'aire, des terrains de chasse ouverts riches en reptiles et une topographie générant des ascendances aériennes (thermiques ou de pente) facilitant la pratique du vol à voile et du vol plané. De fait, l'espèce affectionne particulièrement les paysages collinéens présentant une mosaïque de milieux ouverts et de milieux fermés jusqu'à 1600 mètres d'altitude. Elle recherche les régions chaudes au printemps et en été, riches en herpétofaune. En début de saison de reproduction, des oiseaux peuvent être observés en des sites moins favorables : rizières, marais, cultures, etc.

DORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
31	Landes et fruticées	MA	MA	MA	MA	MA
32	Fruticées sclérophylles	MA	MA	MA	MA	NMA
33	Phryganes	MA	MA	MA	MA	MA
34	Steppes et prairies calcaires sèches	MA	MA	MA	MA	MA
35	Prairies siliceuses sèches	MA		MA	MA	MA
36	Pelouses alpines et subalpines				MA	MA
37	Prairies humides et mégaphorbiaies	MA		MA	MA	MA
38	Prairies mésophiles	MA	MA	MA	MA	MA
41	Forêts caducifoliées	N	N	N	N	N
42	Forêts de conifères	N	N	N	N	N
43	Forêts mixtes	N	N	N	N	N
45	Forêts sempervirentes non résineuses	N	N	N	N	N
81	Prairies améliorées	MA	MA	MA	MA	MA
82	Cultures	M	M	M	M	M
83	Bosquets	N	N	N	N	N
87	Terrains en friche et terrains vagues (dont aérodromes)	MA	MA	MA	MA	MA

N= nicheur ; M= migrateur ; A= Alimentation

Alimentation. Le Circaète Jean-le-Blanc est un consommateur presque exclusif de reptiles (serpents et lézards), venimeux ou non. Les petits mammifères, amphibiens et passereaux représentent moins de 15% de ses proies.

Il ne défend que les abords immédiats de son nid. Les territoires de chasse, vaste d'environ 60 km², se chevauchent avec ceux des couples voisins.



Reproduction. Le Circaète Jean-le-Blanc installe son aire dans les arbres, préférentiellement des conifères, entre 2,5 et 32 mètres de hauteur. L'aire, utilisée plusieurs années consécutives, est située latéralement ou au sommet d'arbres tabulaires. Généralement, l'arbre support est situé dans une concavité du relief, en sommet de pente et est bien exposé au soleil.

Un seul œuf est pondu, en moyenne mi-avril, parfois jusqu'à mi-mai, couvé essentiellement par la femelle pendant 45 à 47 jours. Jusque vers l'âge de 4 semaines, le poussin est presque constamment couvert par un adulte, le plus souvent la femelle. Puis il est laissé seul au nid pendant de longues périodes, nourri par les deux adultes. En cas de météo peu favorable, adultes et jeunes sont capables de jeûner plusieurs jours. L'envol a lieu de fin juillet à début août mais le jeune reste encore incapable de se nourrir seul et reste autour de l'aire en appelant longuement les adultes. En cas de ponte tardive, l'envol ne peut intervenir qu'en septembre.

La productivité des couples est faible : 1 jeune au plus / couple, 0,75 jeune/couple dans l'Hérault (Céret, 2008). Le succès de reproduction est par ailleurs très dépendant des conditions météorologiques pendant l'élevage.

Le jeune reste ensuite dépendant des adultes jusqu'au départ en migration qui survient entre mi-août et fin septembre. Des migrateurs tardifs peuvent être notés jusqu'à mi-octobre. Les jeunes entameront leur première reproduction à l'âge de 3 ou 4 ans.

Migration et hivernage. Le Circaète Jean-le-Blanc est un migrateur transsaharien. Le retour en Europe s'échelonne de la mi-mars à mai. Il repart au mois de septembre avec un pic de migration observé à la fin de ce mois.

Les cols des Pyrénées-Orientales, et notamment le col d'Eyne, concentrent les trois-quarts des effectifs de Circaètes franchissant les Pyrénées au printemps et en automne dont plusieurs centaines d'oiseaux italiens qui évitent ainsi une traversée périlleuse de la Méditerranée via la Sicile et la Tunisie.

De rares observations hivernales réalisées en Languedoc-Roussillon correspondent peut-être à des individus affaiblis et incapables de migrer.

Causes de déclin et menaces

En France, la régression nette de l'espèce au nord de son aire de répartition est probablement liée à l'évolution du paysage agricole qui a conduit d'une part à la disparition des reptiles dans les zones de grande culture et d'autre part au boisement progressif des terres abandonnées par l'élevage. Plus au sud, la situation semble beaucoup plus favorable puisqu'on observe même une recolonisation récente de certains secteurs par l'espèce et une nette augmentation des populations. Cette tendance est probablement une conséquence des lois de protection de la nature, bien que des destructions volontaires et illégales soient encore constatées.

Cependant, la dynamique de fermeture des paysages dans le sud de la France constitue une menace à long terme. A cela s'ajoutent des menaces principalement d'origine anthropiques, directes et indirectes : électrocutions et collisions avec des câbles électriques, dérangements à proximité des sites de reproduction (travaux forestiers, sports et loisirs de pleine nature, etc.). L'espèce est en effet très sensible au dérangement, notamment au moment du choix de l'emplacement de l'aire et en période de couvain.

Le développement récent des parcs éoliens industriels pour la production d'électricité constitue une menace potentielle dont l'importance nécessiterait d'être évaluée. En effet, bien que les oiseaux semblent assez tolérants à la présence d'éoliennes en fonctionnement dans leurs territoires de chasse et que les cas de mortalité par collision avec les pales sont peu nombreux (7 constatés en Espagne, Kingsley et Whittam 2007), la multiplication de ces aménagements pourraient réduire les sites favorables à l'installation de l'aire dans toute la zone de co-visibilité.

Mesures de conservation

Comme pour tous les grands rapaces, les actions à mettre en œuvre prioritairement concerne la préservation de la tranquillité des sites de reproduction : limitation de la création de nouvelles pistes, réalisation des travaux forestiers et des battues cynégétiques hors périodes sensibles au voisinage des aires...

Sur le long terme, le maintien des espaces ouverts par le soutien à l'élevage extensif est primordial. Le maintien des éléments structurants et des connectivités du paysage est aussi favorable à ses espèces proies. Le contrôle de l'étalement urbain peut contribuer à préserver les habitats de quelques couples.

Dans les territoires de chasse et les couloirs de migration, les lignes haute et moyenne tension ainsi que les pylônes dangereux pour l'avifaune doivent être neutralisés ou signalisés.

Enfin, il est important d'améliorer nos connaissances relatives aux effets directs (mortalité par collision) ou induits (perte de sites de nidification par dérangement ...) des parcs éoliens industriels sur cette espèce et d'éviter l'implantation de ces installations dans les zones de co-visibilité avec les aires connues ou sites réguliers de nidification.

Etat des connaissances sur l'avifaune du Bois de Lens.

Référentiel Oiseaux – DIREN Languedoc-Roussillon

Circaète Jean-le-Blanc 4/4

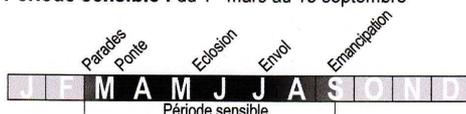


Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★
GH 7	IMPLANTER DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★
GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GE 1	MAINTENIR / AUGMENTER L'OFFRE EN SITES NATURELS DE NIDIFICATION	★
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★★
GE 5	REDUIRE / SUPPRIMER LES CAUSES NON NATURELLES DE MORTALITE	★★
E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★★

- LHERITIER P., 1975.- Les rapaces diurnes du Parc national des Cévennes (répartition géographique et habitat). Ecole pratique des hautes études. Mémoires et travaux de l'institut de Montpellier, 1975.
- MALAFOSSE J.-P. & JOUBERT B., 2004.- « Circaète Jean-le-Blanc » : 60-65. In THIOLLAY J.-M. et BRETANOLLE V. (coord.) - *Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Paris.

Rédaction : LPO Hérault
Illustration : Martial BOS

Période sensible : du 1^{er} mars au 15 septembre



Bibliographie régionale

- CERET JP., 2008.- 12 ans de suivi dans l'Hérault : succès reproducteur et causes d'échec. *La plume du circaète* N°6, p 10. LPO Mission rapaces.
- CoGARD, 2005.- Recensement des rapaces diurnes nicheurs dans le département du Gard. Document COGard pour la DIREN-LR, 41 p.
- Comité MERIDIONALIS, 2004. - Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Bulletin Meridionalis* n°5. pp 18-24
- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll., 2000.- *Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés*. ALEPE, Balsièges. 256 p.



Engoulevent d'Europe

Caprimulgus europaeus (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A224**

PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON **2**

Noms régionaux

Catalan : Enganyapastor

Occitan : Popola

Patois : lou tétò cabra, lou gropol boulent

Noms étrangers

European Nightjar (GB), Chotacabras gris (ES), Ziegenmelker (D), Succiacapre (I)

Classification

Ordre : Caprimulgiformes

Famille : Caprimulgidés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	Dep (SPEC 2)
Liste Rouge France	AS (CMAP 5)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	

Description de l'espèce

Biométrie. Taille : 26-28 cm. Envergure : 54-60 cm.

Plumage. La silhouette de l'Engoulevent d'Europe rappelle, par sa taille et sa silhouette, celle d'un Faucon crécerelle ou d'un Coucou gris. Son plumage, très cryptique, est gris brun marbré et vermiculé de taches allant du gris pâle, de roux et de noir. Ajouté à sa posture typique et immobile, ce plumage cryptique lui permet de passer totalement inaperçu en journée lorsqu'il se repose au milieu de la végétation, posé au sol ou sur la grosse branche d'un arbre.

Silhouette en vol. En vol, lorsqu'on aperçoit l'oiseau à la tombée de la nuit, la forme des ailes, le vol souple et capricieux ainsi que les taches blanches à l'extrémité des ailes sont autant d'éléments déterminants.

Voix. Le chant du mâle est très sonore et caractéristique : il s'agit d'un ronronnement rapide, rappelant le bruit d'un vieux vélomoteur. Dans de bonnes conditions, il peut porter jusqu'à plus de 500m.



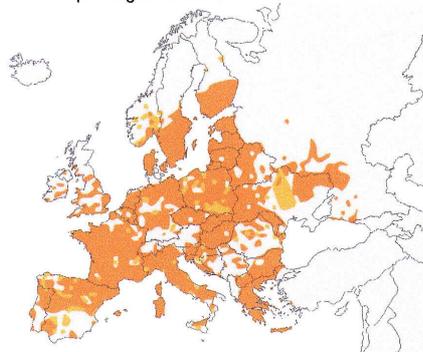
Illustration: "Oiseaux menacés et à surveiller en France" (ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT, 1999)

Il est audible du coucher du soleil jusqu'à l'aube et peut durer des heures à raison de quelques phrases séparées par de courts silences. Il est audible de début mai à juillet.

Répartition géographique

La vaste distribution de ce visiteur d'été couvre l'ensemble du continent eurasiatique jusqu'à la Chine ainsi que le Maroc (Atlas). L'Engoulevent hiverne en Afrique subsaharienne.

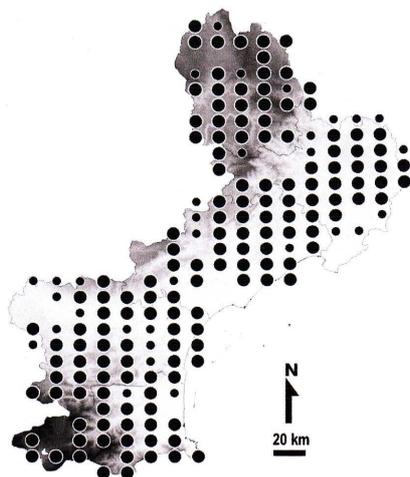
En Europe, l'oiseau est un visiteur d'été répandu sur tout le continent, bien que moins abondant et plus localisé dans les pays de la moitié septentrionale du continent. La péninsule ibérique, la France, la Turquie et la Russie abritent les plus fortes populations. Dans le sud de l'Espagne, l'espèce est remplacée par l'Engoulevent à collier roux *Caprimulgus ruficollis*.



En France, l'Engoulevent d'Europe est abondant dans la moitié sud du pays, à l'exception des plaines agricoles où les boisements font défaut. Il est moins commun et souvent plus localisé dans la moitié nord du pays. S'il est souvent commun en moyenne montagne, sa présence se fait rare au-dessus de 1000 m. Il peut néanmoins se rencontrer exceptionnellement jusqu'à 1800m, record atteint dans les Pyrénées-Orientales (Berlic 2001).



En Languedoc-Roussillon, l'Engoulevent d'Europe est une espèce répandue sur presque tout le territoire régional. Son optimum écologique semble se situer dans l'arrière-pays languedocien où le paysage vallonné crée une mosaïque très favorable de milieux ouverts (garrigue basse, cultures) et boisés.



● : Nicheur certain ● : Nicheur possible

Etat et évolution des effectifs

Les populations européennes ont subi un déclin modéré pendant la période 1970-1990. Elles se sont stabilisées dans la plupart des pays pendant la décennie 1990-2000, mais continuent de régresser dans d'autres accueillant des effectifs importants comme la Turquie, l'Ukraine, l'Italie (Birdlife, 2004). Parallèlement, l'espèce aurait recolonisé une partie de son aire de répartition passée en Catalogne (Balta 2004) et au Royaume-Uni (Scott *et al* 1998). Bien que n'ayant pas retrouvé le niveau d'avant son déclin, l'effectif européen reste important, avec plus de 470 000 couples, dont 180 000 à 315 000 répartis dans les 27 pays de l'UE. L'aire européenne représente plus de 50% de l'aire mondiale de l'espèce.

Avec 40 000 – 160 000 couples, la France accueille l'une des populations les plus importantes du continent. Ces dernières décennies, une régression de l'espèce a été constatée principalement dans le nord et l'est du pays (Nord-pas-de-Calais, Picardie, Champagne crayeuse, Aube, Alsace) mais l'effectif national ne semble pas actuellement en diminution.

A l'heure actuelle, et bien que les données quantitatives fassent défaut, l'importante population languedocienne (estimée entre 4200 et 12 000 couples) semble également stable.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
EUROPE des 27	180 000 – 315 000	2004 ⁽¹⁾	↘
% de la population mondiale : Non évalué			
FRANCE	20 000 – 50 000	1999 ⁽²⁾	↗
% de la population européenne : 11 - 16 %			
L.-R.	4 250 – 8 100	2007	→
% de la population française : 16 – 21 %			
AUDE	1 000 – 1 5 00	1999 ⁽³⁾	?
GARD	750 – 3 000	2007 ⁽⁴⁾	→
HERAULT	700 – 1 000	1999 ⁽⁵⁾	?
LOZERE	300 – 600	2007 ⁽⁶⁾	?
P.-O.	1 500 – 2 000	1999 ⁽⁷⁾	?

- (1) BirdLife (2004)
- (2) DEJAIFVE (1999)
- (3) Atlas des oiseaux nicheurs de l'Aude (à paraître) et à dire d'expert (LPO Aude)
- (4) Estimations COGard d'après base de données
- (5) A dire d'expert (LPO34)
- (6) A dire d'expert (ALEPE) d'après DESTRE et coll. (2000) et base de données
- (7) DEJAIFVE (1999)

Biologie

Habitats. L'Engoulevent occupe une large gamme de milieux allant de la garrigue basse ponctuée de quelques arbres en bord de mer aux peuplements de résineux bordés de pâtures jusqu'à plus de 1000 m d'altitude. Il fréquente également les pinèdes de dunes, les landes, les clairières, les coupes rases forestières de plus de 10 ha, les vieilles châtaigneraies cévenoles, les terrains militaires et plus généralement les zones de cultures entrecoupées de friches et de zones boisées.

Le paysage de l'arrière-pays languedocien lui semble, à l'heure actuelle, particulièrement favorable. L'alternance de milieux boisés peu denses (surtout de pins et de chênes) et de milieux plus ouverts, qu'il s'agisse de cultures, pâturages, landes, garrigues basses ou pelouses sèches constitue son « habitat-type ».

Il est intéressant de noter que ses noms catalans (enganyapastor), espagnols et italiens font référence aux troupeaux ou aux bergers, tout comme son surnom français de « tête-chèvre ».

ORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
31	Landes et fruticées	NA	NA	A	NA	N
32	Fruticées sclérophylles	NA	NA	NA	NA	N
34	Steppes et prairies calcaires sèches	NA	NA	A	NA	A
41	Forêts caducifoliées	N	N	N	N	N
42	Forêts de conifères	N	N	N	N	N
43	Forêts mixtes	N	N	N	N	N

N= nicheur ; A= Alimentation



Alimentation. L'Engoulevent se nourrit exclusivement d'insectes volants, en particulier de papillons nocturnes mais aussi de coléoptères (hannetons). Son très large bec et ses ailes fines qui lui confèrent un vol rapide et précis, sont particulièrement bien adaptés à la chasse au vol.

Reproduction. Le « nid », construit sur un sol sec, est un tapis sommaire de feuilles mortes ou d'écorce. Courant mai, la femelle couve les deux œufs durant 18 jours. L'envol des jeunes a généralement lieu au bout de 18-20 jours mais, semi-midifuges, ceux-ci sont déjà mobiles dès les premiers jours. Les études réalisées en Auvergne indiquent qu'une deuxième ponte est régulière, intervenant dès la fin du mois de juin.

Migration et hivernage. L'Engoulevent est un grand migrateur. Il passe la mauvaise saison en Afrique tropicale et jusqu'en Afrique du sud, pour revenir sous nos latitudes entre mi-avril et mi-mai.

Les Engoulevents se montrent discrets avant leur départ en migration postnuptiale, qui commence en août et culmine en septembre.

Causes de déclin et menaces

S'il est peu menacé en Languedoc-Roussillon à l'heure actuelle, l'Engoulevent peut être néanmoins affecté, notamment sur le littoral, par la fréquentation touristique trop importante de ses habitats de reproduction. Il pâtit également de l'augmentation du trafic routier et de la multiplication des routes, auxquelles il paie un lourd tribut du fait de sa technique de chasse et de son habitude à se poser la nuit sur la chaussée.

Des conditions météorologiques défavorables en mai - juin (fortes pluies ou températures trop fraîches) constituent les principales causes d'échec de reproduction.

Enfin, les menaces sur ses territoires d'hivernage (Afrique subtropicale) sont peu connues mais elles conditionnent probablement les densités des effectifs nichant en Europe et pourraient expliquer le déclin de l'espèce dans les années 1970-1990.

Mesures de conservation

Une limitation de l'utilisation des pesticides est une mesure importante pour la conservation de cette grande espèce insectivore.

En garrigue ou sur les causses, le maintien ou la restauration d'un élevage extensif serait favorable en augmentant les ressources trophiques et les zones de chasses favorables. Pour les mêmes raisons, les landes, pelouses et autres milieux secs qu'affectionne l'Engoulevent doivent être conservés.

Il serait bon également d'éviter la surfréquentation humaine dans les zones de reproduction où il est particulièrement abondant, notamment sur la frange littorale.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★★
GH 14	CREER / MAINTENIR LES ESPACES OUVERTS INTRAFORRESTIERS	★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★
GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★★
GE 5	REDUIRE / SUPPRIMER LES CAUSES NON NATURELLES DE MORTALITE	★★
E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★
C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★

Période sensible: du 1er mai au 31 août



Bibliographie régionale

- BERLIC M-F. & F., 2001. Les oiseaux de Cerdagne et Capcir. 131p.
- DEJAIFVE PA., 1999 – Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*. pp 406-407 In Rocamora & Yeatman-Berthelot Oiseaux menacés et à surveiller en France. SEOF/LPO. Paris. 560 p
- DESTRE, D'ANDURAIN, FONDERFLICK, PARAYRE, & coll., 2000 – Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés. ALEPE, Balsièges.
- MERIDIONALIS, 2004 – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Bulletin Meridionalis* n°5. pp 18-24.

Rédaction : GOR

Fauvette pitchou

Sylvia undata (Boddaert, 1783)

Code Natura 2000 : **A302**

PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON

2

Noms régionaux

Catalan : - Tallareta cuallarga

Occitan : - Pichon

Noms étrangers

Dartford Warbler (GB), Curruca rabilarga (ES),
Provencegrasmücke (D), Magnanina (I)

Classification

Ordre : Passeriformes

Famille : Sylviidés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	
Loi française	P
Liste Monde	NT
Liste Rouge Europe	Dep (SPEC 2)
Liste Rouge France	AS (CMAP 5)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	

Description de l'espèce

Biométrie. Taille : 13 cm. Poids : 10-12 g.

Plumage. La Fauvette pitchou est une petite fauvette au plumage sombre, qui se remarque par sa longue queue souvent tenue relevée. Le dessus est gris foncé, plus brunâtre chez la femelle. Le dessous est lie-de-vin, plus terne chez la femelle, et la gorge tachetée de blanc. Le ventre est blanc sale. Un cercle orbitaire rouge complète les signes distinctifs. Le juvénile présente un plumage plus brun encore que la femelle, le ventre est plutôt chamois chaud, le cercle oculaire rouge est absent et l'iris sombre.

Silhouette. La Fauvette pitchou, difficile à observer car généralement dissimulée dans la végétation, peut se montrer brièvement lorsqu'elle monte au sommet d'une tige avant de replonger à couvert. Elle paraît alors entièrement sombre.

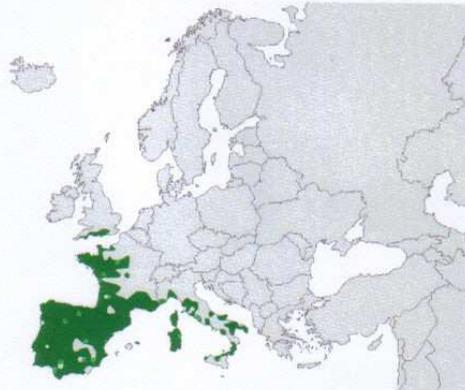
Voix. L'oiseau caché dans les buissons se signale fréquemment par son cri dur et râpeux « tchèèèrr ». Son chant est court et constitué de phrases rauques et saccadées, moins mélodieux ou imitatif que celui de la Fauvette mélanocéphale *Sylvia melanocephala*.



Répartition géographique

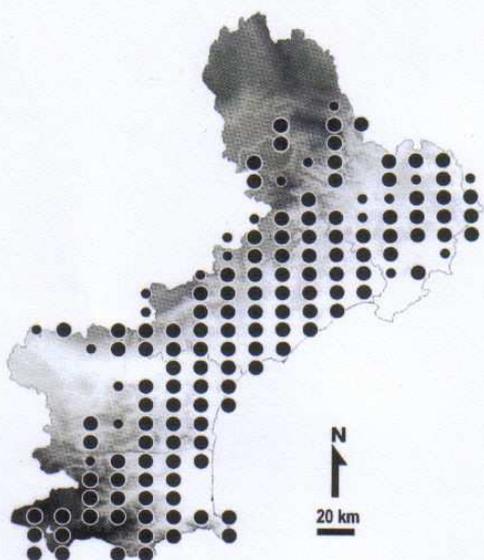
La Fauvette pitchou est endémique du sud-ouest du Paléarctique occidental, du sud de l'Angleterre au Maghreb.

En Europe. L'espèce ne se reproduit que dans six pays : la Grande-Bretagne, où elle est cantonnée au littoral du sud de l'Angleterre, la France (y compris la Corse), l'Italie (y compris la Sardaigne), l'Andorre, l'Espagne et le Portugal. L'Espagne accueille plus de 50 % du total de l'effectif nicheur estimé.



En France. Cette fauvette est représentée par deux sous-espèces. La forme nominale *S. u. undata* peuple tout l'arc méditerranéen, la vallée du Rhône jusqu'à Valence, ainsi que la Corse. *S. u. dartfordiensis* est présente dans le Bassin aquitain, le Massif armoricain (de l'estuaire de la Loire au Cotentin), et en quelques sites plus isolés en Charente-Maritime, Val de Loire, Poitou et Ile-de-France.

En Languedoc-Roussillon. L'espèce est nicheuse, localement abondante, dans les zones de garrigue. Elle semble moins commune dans les landes de moyenne montagne des basses Cévennes et des contreforts des Grands Causses, voire rare sur ces plateaux. Elle dédaigne les plaines agricoles et manque dans le complexe camarguais et sur le reste du littoral languedocien où elle n'est observée qu'en hiver.



● : Nicheur certain ● : Nicheur possible + : Nicheur éteint

Etat et évolution des effectifs

En dépit d'un effectif nicheur global supérieur à 1 500 000 couples, la Fauvette pitchou est considérée comme vulnérable en raison d'un déclin marqué dans les années 1970-1990, constaté principalement en Espagne (Birdlife 2004) avec une diminution de plus de 30 % des effectifs en 10 ans. En Catalogne espagnole, la tendance évolutive entre les deux atlas n'est pas significative (*in Estrada et al.* 2004) ; l'espèce a disparu de plusieurs secteurs mais est apparue en d'autres (en conséquence des incendies des années 90).

La population française, évaluée à 60 000 – 120 000 couples par Cantera & Rocamora (1999) est considérée comme stable en dépit de fluctuations parfois de grande ampleur.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
EUROPE des 27	1 800 000 - 3 200 000	2004 ⁽¹⁾	↓
% de la population mondiale : Non évalué			
FRANCE	60 000 – 120 000	1995 ⁽¹⁾	→
% de la population européenne : 3 – 4 %			
L.-R.	15 050 – 40 500	2007	↗
% de la population française : 25 – 34 %			
AUDE	2 000 – 10 000	2007 ⁽¹⁾	?
GARD	2 000 – 5 000	2007 ⁽¹⁾	↗
HERAULT	8 000 – 15 000	2007 ⁽¹⁾	?
LOZERE	50 – 500	2007 ⁽¹⁾	↗
P.-O.	3 000 – 10 000	2007 ⁽¹⁾	?

⁽¹⁾ BirdLife (2004)

⁽²⁾ CANTERA & ROCAMORA (1999)

⁽³⁾ A dire d'expert (extrapolation d'après les densités connues de l'espèce, son occurrence dans le département (Atlas des

Oiseaux Nicheurs de l'Aude, à paraître) et la superficie des habitats favorables

⁽⁴⁾ A dire d'expert (extrapolation d'après les densités connues de l'espèce et la superficie de ses habitats favorables)

⁽⁵⁾ A dire d'expert (LPO Aude)

⁽⁶⁾ A dire d'expert (ALEPE) d'après DESTRE et coll. (2000)

⁽⁷⁾ A dire d'expert (extrapolation d'après les densités connues de l'espèce et la superficie de ses habitats favorables)

Biologie

Habitats. L'espèce fréquente toutes sortes de milieux fermés bas : landes à ajoncs, bruyère, ou genêts, jusqu'à 2 300 mètres sur le Massif des Madres (Aude / P.-O.) et 1 200 mètres dans les Cévennes ; mais aussi garrigues à Romarin ou à Ciste, plus ou moins mêlées de Chêne kermès, Buis ou Genévrier. Le milieu le plus favorable est constitué par des formations végétales basses piquées de buissons ou de petits arbres d'un mètre de haut relativement espacés. La garrigue ouverte est occupée plus densément que les formations fermées. Elle choisit volontiers les versants ensoleillés et les terrains secs.

ORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
15	Marais salés, prés salés (schorres), steppes salées et fourrés sur gypse	N	N			MH
31.2	Landes sèches	N	N	NH	NMH	NMH
31.7	Landes épineuses	N	N	NH	NMH	NMH
31.8	Fourrés	N	N	NH	NMH	NMH
32.2	Formations arbustives thermo-méditerranéennes	MH	MH	NH		

N= Nicheur ; M= Migrateur

Alimentation. La Fauvette pitchou se nourrit essentiellement d'Arthropodes. Elle consomme principalement des orthoptères, coléoptères, chenilles de lépidoptères, diptères, et des araignées. De petits escargots sont également capturés. Des baies diverses (mûres, etc.) complètent ce régime alimentaire, notamment en hiver. L'oiseau s'alimente dans la végétation basse, plus rarement dans les arbres.

Reproduction. Les premiers chants et les parades interviennent dès la fin de janvier. Le mâle construit plusieurs ébauches de nid, dont l'un sera finalement achevé dans le courant d'avril. Il est installé à un mètre de hauteur au maximum, dissimulé dans l'épaisseur des arbustes. La ponte comprend en général 4 oeufs. L'incubation et l'élevage des jeunes durent chacun de 11 à 13 jours. Cette nidification, qui se déroule sous le couvert de la végétation dense, est difficile à suivre.

La densité du peuplement nicheur est très variable : 2 couples pour 10 ha dans les garrigues de Basse-Ardèche (Ladet & Cochet 2003), mais jusqu'à un couple à l'hectare au Portugal et dans les landes de Bretagne (Geroudet & Cuisin 1998).

Migration et hivernage. L'espèce est globalement sédentaire. Cependant, l'automne voit une dispersion et un



certain erratisme qui poussent des individus à fréquenter des milieux où l'espèce ne niche pas, comme les clairières forestières, les plaines cultivées ou les zones humides (sansouires de Camargue). Un mouvement de transhumance amène les nicheurs d'altitude dans des secteurs plus bas. Une véritable migration amène une petite partie des Pitchous à rejoindre l'Afrique du Nord.

Causes de déclin et menaces

L'espèce est très sensible aux conditions météorologiques hivernales. Les vagues de froid accompagnées d'un enneigement prolongé peuvent décimer localement les populations, en particulier dans les régions de nidification les plus septentrionales. Les populations méditerranéennes, moins affectées par les rigueurs de l'hiver, peuvent cependant aussi connaître des fluctuations marquées.

Oiseau exigeant une végétation basse et dense, la Fauvette pitchou est principalement menacée par la disparition des landes du fait de la reconquête spontanée de ces formations non climaciques par la forêt. En effet, une partie des milieux fréquentés par la fauvette correspond à d'anciennes zones entretenues par le pastoralisme, où la déprise agricole se traduit par l'embroussaillage puis par la colonisation du milieu par les ligneux hauts. Si les premiers stades de cette évolution de la végétation son favorables à la Pitchou, le développement de la strate arborée mène inexorablement, en l'absence d'intervention, à une perte d'habitat pour l'espèce. Lors des campagnes d'ouverture des milieux préconisées pour bon nombre d'espèces méditerranéennes, il faudra donc veiller à prendre en compte les exigences de cette espèce en matière de gestion des habitats.

Mesures de conservation

Cette espèce est en partie dépendante de l'élevage extensif ovin qui évite l'évolution des milieux qu'elle fréquente vers des stades forestiers.

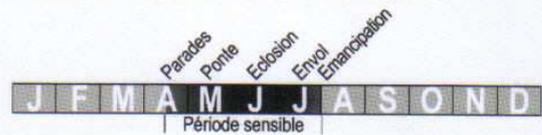
Les secteurs les plus riches des maquis et des garrigues méditerranéennes devraient faire l'objet d'une protection réglementaire.

Enfin, la mise en place de programme de recherche apparaît importante pour cette espèce endémique de l'ouest méditerranéen et pour laquelle de nombreux aspects de sa biologie reste méconnus. En particulier, CANTERA et ROCAMORA (1999) suggèrent des études axées sur la connaissance des stratégies de survie des populations dans les divers milieux qu'elle fréquente, en fonction des contraintes alimentaires et climatiques, ainsi que ses corollaires (distribution des individus au cours des saisons, proportion des sédentaires, transhumants ou émigrants, milieux d'hivernage de ces derniers, etc.). Ces études

permettraient notamment de mieux comprendre les causes des fluctuations d'abondance des populations.

OBJECTIFS OPERATIONNELS		
GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★★
GH 16	PROTEGER UN ESPACE NATUREL IMPORTANT POUR LA CONSERVATION D'UNE ESPECE (maîtrise foncière, outils réglementaires et contractuels, ...)	★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★★
E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★★★
O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★

Période de sensibilité : du 1^{er} mai au 31 juillet



Bibliographie régionale

- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll. (2000) – Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- MERIDIONALIS (2004) – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. Bulletin Meridionalis n°5. pp 18-24.
- MERIDIONALIS (2005) – Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. Bulletin Meridionalis, n°6, pp 21-26.

Rédaction : COGARD
Illustration : Martial BOS

Grand-duc d'Europe

Bubo Bubo (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A215**

PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON

2

Noms régionaux

Catalan : Duc

Occitan : Dugàs, Ducàs

Noms étrangers

Eagle Owl (GB), Buho real (SP), Uhu (D), Gufo reale (I)

Classification

Ordre : Strigiformes

Famille : Strigidés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	Dep (SPEC 3)
Liste Rouge France	R (CMAP 3)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	LR

Description de l'espèce

Biométrie. Taille : 60-75 cm. Envergure : 160-188 cm.

Le Grand-duc est le plus grand rapace nocturne d'Europe. Il mesure de 60 à 75 centimètres et son envergure atteint 188 centimètres. Le poids des adultes varie de 2,2 à 2,8 kg, les femelles sont nettement plus grosses que les mâles.

Plumage. Le Grand-duc d'Europe présente un plumage bigarré dont le fond est chamois tirant vers le roux. Le dos et les ailes sont maculés de crème et de brun sombre alors que le ventre est strié et finement moucheté de brun. La tête est grosse et imposante avec un masque facial bien délimité surmonté par de grandes plumes rassemblées en deux aigrettes qui sont dressées quand l'oiseau est inquiet. Les pupilles sont orange vif. Le plumage est le même chez les deux sexes mais les femelles sont généralement plus grosses.

Les jeunes présentent un plumage de duvet gris sale, un masque facial sombre et des yeux jaunes.

Silhouette en vol. En vol, la silhouette est massive, les ailes larges et la tête paraît pointue. La queue est courte. Les battements d'ailes sont peu amples, raides mais étonnamment rapides.



Voix. Le chant du mâle est un « HOU-ôh » grave et puissant qui porte loin, souvent à plus d'un kilomètre. Il est répété toutes les huit secondes environ.

Le chant est émis plus fréquemment de novembre à mars. S'il retentit principalement à la tombée de la nuit, il peut aussi être entendu en plein après-midi en début de période de reproduction. La femelle peut aussi chanter, généralement en réponse au mâle, mais de manière beaucoup moins puissante. Les vocalisations sont souvent produites à partir des mêmes perchoirs situés en général assez près de l'emplacement du nid, mais parfois jusqu'à un km de celui. Le Grand-duc émet aussi des cris d'alarmes dont un caquètement aigu et les jeunes au nid émettent des chuintements.

Répartition géographique

Le Grand-duc a une très vaste répartition géographique qui s'étend en Europe, Asie et Afrique du nord. La sous-espèce nominale (*Bubo bubo bubo*) se répartit du pourtour méditerranéen au sud à la Scandinavie au nord et jusqu'à 45° de longitude est.

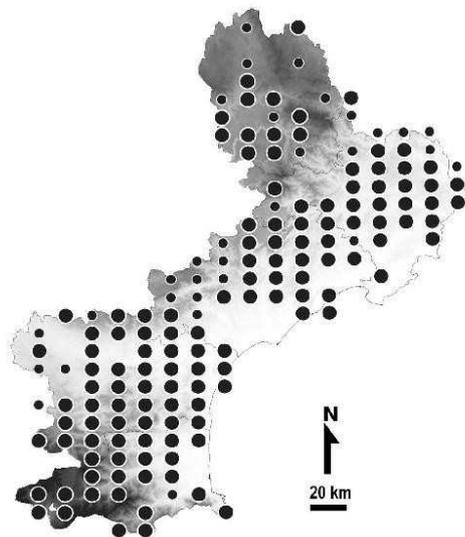
En Europe. L'espèce est présente dans tous les pays européens excepté les îles (Irlande, Grande-Bretagne, Sardaigne, Corse,...). Elle est de même généralement absente des grandes régions de plaine sans zones rocheuses sauf dans les grands massifs forestiers (Allemagne,...).





En France, l'espèce est présente dans l'ensemble des massifs montagneux : Pyrénées, massifs du Languedoc, Massif central, Alpes et Jura jusqu'aux Vosges du Nord. Elle niche généralement jusqu'à 1000 à 1200 mètres d'altitude mais peut atteindre 2000 mètres. Depuis une vingtaine d'années, on observe une colonisation progressive du nord et du quart nord-est de la France. Elle fait suite à la protection de l'espèce et aux lâchers de d'oiseaux réalisés en Allemagne, Suisse et Belgique dans le cadre d'opérations de réintroduction. Cependant, c'est sur la ceinture méditerranéenne et dans le Massif central, que l'espèce atteint ses plus fortes densités.

En Languedoc-Roussillon, l'espèce est présente partout mais évite généralement les grandes plaines littorales dépourvues d'escarpements rocheux. Des cas de reproduction au sol, à Aigues-Mortes ont cependant été constatés. Les densités semblent, de même, plus faibles en milieu boisé.



● : Nicheur certain ● : Nicheur possible

Etat et évolution des effectifs

La population de l'Europe biogéographique est estimée à 19 000 – 38 000 couples soit 5 à 24 % de la population mondiale. Les pays de l'Union Européenne comptent 9 000 – 20 000 couples nicheurs. Au 19ème siècle, l'espèce était très largement répandue, même en plaine. Son aire de répartition s'est contractée rapidement au XXème siècle suite aux persécutions pour se restreindre aux régions accidentées. Estimée à 500-700 couples en 1989, la population française était estimée à 1000 couples 10 ans plus tard. Elle a encore augmenté depuis. En zone méditerranéenne, les densités peuvent être très fortes, atteignant 1 couple par km² dans les Alpilles ou le massif de la Clape. Ces cas semblent cependant localisés et généralement les densités restent nettement inférieures.

Ainsi, au début des années 1990, on comptait 1 couple pour 40 km² dans le Luberon, 1,2 couple pour 100 km² dans le Gard, 1 couple pour 100 km² dans le Haut Languedoc et 1 couple pour 170 km² dans les Causses et les Cévennes. Les plus fortes densités semblent être atteintes en plaine vers 400 à 500 mètres d'altitude.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
EUROPE des 27	10 000 - 21 000	2004 ⁽¹⁾	→
% de la population mondiale : Non évalué			
FRANCE	950 - 1 500	2004 ⁽²⁾	↗
% de la population européenne : 7 - 10 %			
L.-R.	335 - 550	2007	↗
% de la population française : environ 35 %			
AUDE	90 - 120	2007 ⁽⁴⁾	?
GARD	50 - 150	2007 ⁽⁴⁾	↗
HERAULT	100 - 120	2007 ⁽⁵⁾	→
LOZERE	15 - 40	2007 ⁽⁶⁾	↗
P.-O.	80 - 120	2007 ⁽⁷⁾	?

(1) BirdLife (2004)
 (2) RIEGEL et al. (2006)
 (3) À dire d'experts (Y. Blaize & C. Riols)
 (4) Estimation BRe & DBi/COGard
 (5) À dire d'experts (LPO34)
 (6) Base de données et dire d'experts
 (7) GOR, 2002. Les rapaces nicheurs des PO. CG 66 & EDF

Biologie

Le Grand-duc d'Europe est un rapace nocturne nettement sédentaire et territorial. Le territoire est ainsi occupé toute l'année et les couples sont unis pour la vie. En nature, la durée de vie moyenne est d'une dizaine d'années. L'espèce est un super prédateur, au sommet de la chaîne alimentaire.

Habitats. L'espèce fréquente un très grand nombre de milieux de basse et de moyenne altitude, généralement rocheux ou forestiers, mais il fréquente aussi les milieux de plaine notamment pour se nourrir, plus rarement pour y nicher. En Languedoc-Roussillon, les milieux présentant des affleurements rocheux, de la falaise au simple ravin rocailleux, sont ceux qui présentent les plus fortes densités. L'espèce peut aussi s'installer en milieu boisé mais à ce jour la reproduction dans les arbres, dans les anciennes aires de grands rapaces, phénomène très répandu en Allemagne notamment, n'a pas été constaté dans la région. Le Grand-duc montre, pour la chasse, une nette préférence pour les milieux ouverts : plaine agricole, garrigues, marais, lisières forestières...

Il ne rechigne pas non plus à se rapprocher, pour chasser, des habitations humaines et des décharges où il consomme une grande quantité de rongeurs.



CORINI	Désignation habitat	11	30	34	48	66
15	Marais salé, prés salés, steppes salées	AH	AH	AH		AH
31	Landes et fruticées	AH	AH	AH	AH	AH
34	Steppes et prairies calcaires sèches	AH	AH	AH	AH	AH
36	Pelouses alpines et subalpines				AH	AH
37	Prairies humides et mégaphorbiaies	AH	AH	AH	AH	AH
38	Prairies mésophiles	AH	AH	AH	AH	AH
41	Forêts caducifoliées	AH	AH	AH	AH	AH
42	Forêts de conifères	AH	AH	AH	AH	AH
44	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	AH	AH	AH		AH
45	Forêts sempervirentes non résineuses	AH	AH	AH	AH	
53	Végétation de ceinture des bords des eaux	AH	AH	AH	AH	AH
54	Bas marais, tourbières de transition et sources	AH	AH	AH	AH	AH
61	Eboulis	NAH	NA H	NA H	NA H	NA H
62	Falaises continentales et rochers exposés	NAH	NA H	NA H	NA H	NA H
81	Prairies améliorées	AH	AH	AH	AH	AH
82	Cultures	AH	AH	AH	AH	AH
83	Vergers, bosquets et plantation d'arbres	AH	AH	AH	AH	AH
84	Alignement d'arbres, haies, petits bois, bocages, parcs	AH	AH	AH	AH	AH
87	Terrains en friche et terrains vagues	AH	AH	AH	AH	AH

N= nicheur ; H= hivernant ; A= Alimentation

Alimentation. Le Grand-duc est un super prédateur, capable de capturer toutes les espèces moins grosses que lui, du scarabée jusqu'au goéland et au renardeau. Le poids maximal des espèces proies ne dépasse cependant pas 1,5 kg. La prédation d'autres prédateurs (Fouine, Genette, rapaces diurnes ou nocturnes) est fréquente et il existe des mentions de capture de jeunes Aigles de Bonelli.

Il semble montrer une préférence pour la capture de mammifères. Les proies principales sont souvent le Lapin de garenne, le Hérisson ou encore le Rat sumulot, capturé par exemple dans les décharges ou dans les milieux humides (rivières, fossés, etc.). Le Lapin de garenne semble même avoir été la proie dominante de l'espèce jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle. Prédateur opportuniste, les oiseaux peuvent néanmoins constituer une part significative, voire majoritaire, de son régime alimentaire localement. Il a même été rapporté le cas d'un couple spécialisé dans la pêche aux truites dans les Alpes du Sud. L'espèce chasse généralement à l'affût, perché sur un arbre, un pylône électrique ou une éminence quelconque.

Reproduction. Apparemment fidèle à son secteur de reproduction s'il n'est pas dérangé, le Grand-duc a une période de reproduction très étalée. La ponte peut ainsi intervenir de mi-février à mi-mars, parfois dès mi-décembre et jusqu'à fin mai. Les œufs sont pondus à même le sol,

dans une dépression grattée par la femelle. Le site peut être une cavité à flanc de falaise, généralement dans la partie basse, mais c'est très souvent une simple zone plane entre des grosses pierres ou derrière un buisson, dans une pente escarpée. Les pontes comptent en moyenne 2 à 3 œufs. Des pontes de 6 œufs ont été mentionnées en Scandinavie. La taille des pontes est liée aux ressources alimentaires disponibles. Ainsi, en cas de pénurie alimentaire ou de forte densité de Grands-ducs, de nombreux couples ne se reproduisent pas comme cela semble être le cas dans le massif de la Clape notamment. Les œufs sont couvés pendant environ 35 jours, uniquement par la femelle qui est nourrie par le mâle. La femelle ne quitte alors l'aire que brièvement pour se dégourdir et se nourrir. En période d'installation de l'aire et de couvain, la femelle est très sensible au dérangement et peut abandonner le site ou ses œufs puis tenter une ponte de remplacement. A l'âge d'un mois, les jeunes, encore en duvet, restent seuls à l'aire et sont nourris par les deux parents. Vers 5 semaines, les jeunes commencent à explorer les alentours de l'aire sans même savoir voler. A partir de cet âge, tout dérangement à l'aire peut provoquer une fuite des poussins qui peuvent ensuite être incapables de retrouver leur nid. Les jeunes restent au nid environ deux mois et, à 70 jours, ils commencent à capturer seuls leurs proies. La dispersion s'effectue ensuite d'août à septembre en fonction de la date de ponte.

Bien que les jeunes Grands-ducs n'aient comme prédateur que le Lynx et le Loup, le succès de reproduction peut être compromis par la faiblesse des ressources alimentaires ou les intempéries.

Migration et hivernage. Le Grand-duc est une espèce nettement sédentaire qui occupe son territoire toute l'année. Les jeunes peuvent se disperser jusqu'à 350 km de leur lieu de naissance.

Causes de déclin et menaces

Le Grand-duc a été particulièrement persécuté par l'homme et de toutes les manières possibles (tir, piégeage, empoisonnement, dénichage...) jusqu'à la fin du XX^{ème} siècle. En Languedoc, des témoignages rapportent que certains bergers liaient l'œsophage des poussins trouvés à l'aire et récupéraient ensuite les proies, et plus particulièrement les lapins, rapportées par les adultes.

Après 1976, l'espèce a profité des lois de protection de la nature et a commencé à reconstituer lentement ses effectifs. Cependant, les niveaux de population restent encore bien inférieurs à ce qu'ils étaient au XIX^{ème} siècle. La taille des pontes actuelles semble aussi avoir diminué sensiblement par rapport aux données du milieu du XX^{ème} siècle, preuve d'une évolution défavorable des milieux ou des potentialités alimentaires.

Aujourd'hui les causes de mortalité principales restent les persécutions volontaires et illégales, l'électrocution sur les pylônes électriques, les collisions avec les câbles aériens, le dérangement pendant la période de reproduction, ainsi



que le trafic routier. Le trafic ferroviaire semble être aussi une cause de mortalité mais les informations restent très lacunaires dans ce domaine.

Plusieurs cas de mortalité après collision avec des éoliennes industrielles ont été rapportés en Espagne et en Allemagne.

La dégradation des habitats et notamment l'effondrement des populations de Lapin de garenne semblent les plus importants facteurs limitants pour l'espèce. A partir du milieu des années 1950 en France, la myxomatose puis le VHD à partir des années 1980 en Europe ont décimé les populations de lapins, proies préférentielles du rapace. Même si le Grand-duc reporte alors sa prédation sur d'autres espèces, la rentabilité énergétique de la chasse reste moindre et limite la fécondité, le succès de reproduction et la survie juvénile. Plus globalement, la fermeture des milieux limite aussi la diversité et la quantité des proies disponibles.

Les dérangements répétés pas les loisirs de pleine nature (escalade, *via ferrata*, vol à voile, chasse photographique,...), la création de pistes ou les travaux forestiers en période de reproduction ont aussi un impact probablement important sur le succès de reproduction bien qu'ils restent difficiles à quantifier. Dans un contexte d'augmentation importante et rapide de la population humaine en Languedoc-Roussillon et d'un développement continu des loisirs de pleine nature, il est probable que cette menace tend à devenir majeure dans un proche avenir.

Dans le même ordre d'idée, le développement de l'urbanisation constitue une menace en réduisant les espaces nécessaires à l'espèce même si l'espèce peut nicher à quelques centaines de mètres des habitations.

Mesures de conservation

Les facteurs de mortalité non naturelles doivent être réduits : sensibilisation des chasseurs à la conservation de l'espèce, neutralisation des pylônes électriques et signalisation des câbles aériens. L'impact du trafic ferroviaire doit être précisé (diffusion des études de mortalité réalisées sur le réseau ferré classique et à grande vitesse).

Afin de limiter les perturbations d'origine anthropique, les sites de nidification doivent être identifiés et préservés de toute pénétration humaine en période de reproduction. Les falaises accueillant l'espèce doivent rester vierge de tout équipement (escalade, *via ferrata*, tyrolienne,...) et la pratique de ces activités doit être encadrée sur les sites potentiels. De manière générale, tous les travaux dans les secteurs occupés doivent être réalisés en dehors des périodes de reproduction. De même, il convient de limiter les battues au sanglier à leurs abords aux périodes sensibles, ce mode de chasse étant particulièrement perturbateur.

L'impact des éoliennes sur l'espèce en France doit enfin être précisé et les installations doivent se faire, par précaution, à distance des aires connues.

En terme de gestion des milieux, toutes les actions qui concourent au maintien ou à la reconquête de milieux ouverts et au développement des populations proies sont favorables à l'espèce. On peut ainsi citer ici l'entretien de cultures faunistiques en garrigues et de jachères faune sauvage en milieux cultivés ainsi que le soutien au pastoralisme ovin extensif. Concernant le Lapin de garenne, les repeuplements ont une réussite aléatoire et l'accent semble devoir être porté sur la poursuite et l'accélération des recherches de vaccins permettant de limiter les mortalités liées à la myxomatose et au VHD.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★★
GH 7	IMPLANTER DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★
GH 11	RESTAURER / ENTRETIENIR LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylvies, bosquets, vergers, talus, ...)	★★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★★★
GH 16	PROTEGER UN ESPACE NATUREL IMPORTANT POUR LA CONSERVATION D'UNE ESPECE (maîtrise foncière, outils réglementaires et contractuels, ...)	★★★★
GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★★★
GE 5	REDUIRE / SUPPRIMER LES CAUSES NON NATURELLES DE MORTALITE	★★★★
E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★

Période de sensibilité: du 1er janvier au 31 juillet





Bibliographie régionale

- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll., 2000 – *Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés*. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- GOR, 2002. Les rapaces nicheurs des Pyrénées-Orientales. CG 66 & EDF.
- JOACHIM J., BOUSQUET JF. & FAURE C., 1997 – Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Années 1985 à 1989. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Muséum d'Histoire Naturelle, Toulouse.
- MERIDIONALIS, 2004 – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Bulletin Meridionalis* n°5. pp 18-24.
- MERIDIONALIS, 2005 – Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. *Bulletin Meridionalis*, n°6, pp 21-26.
- PARC NATIONAL DES CEVENNES, 2004 – Les cahiers techniques. Rapaces forestiers et gestion forestière. Parc National des Cévennes.

Rédaction : LPO Hérault

Illustration : Martial BOS



Milan noir

Milvus migrans (Boddaert, 1783)

Code Natura 2000 : **A073**

PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON **3**

Noms régionaux

Catalan : Mila negre
Occitan : Nibla, Milan comun
Patois : lou miarou

Noms étrangers

Black Kite (GB), Milano negro (SP), Schwarzmilan (D), Nibbio bruno (I)

Classification

Ordre : Falconiformes
Famille : Accipitridés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	Vu (SPEC 3)
Liste Rouge France	AS (CMAP 5)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	

Description de l'espèce

Biométrie. Taille : 55-60 cm. Envergure : 135-155 cm.

Plumage. Rapace de taille moyenne, le Milan noir arbore un plumage brun foncé uniforme à l'exception d'une zone plus claire à la base des rémiges primaires et d'une bande pâle sur les couvertures sus-alaires. La poitrine et la tête sont plus ou moins teintées de gris selon les individus et la culotte peut tendre vers le roux. Le bec est noir, la cire et les pattes sont jaunes. Les deux sexes ont le même plumage mais le mâle est légèrement plus petit que la femelle.

Silhouette en vol. De taille légèrement inférieure, le Milan noir se distingue assez facilement du Milan royal par sa coloration presque uniformément brun sombre, par le dessous des ailes moins contrasté, par son allure moins souple en vol et par la forme de sa queue plus courte et moins échancrée. La confusion est par contre plus facile avec l'Aigle botté « de forme sombre » dont les ailes sont toutefois plus larges, moins anguleuses au niveau du poignet et dont la queue est plus rectangulaire et pâle à la base.

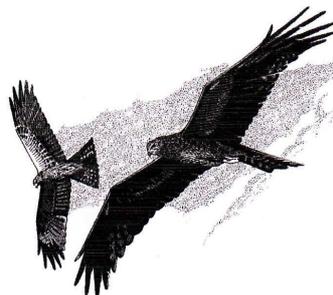


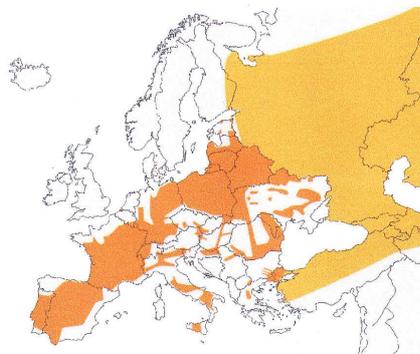
Illustration: «Nouvel Atlas des Oiseaux nicheurs de France» (YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G., 1994)

Voix. Le Milan noir est assez loquace et crie régulièrement près de son site de nidification. Ses miaulements (hiu huhuhuhu vibrant) sont assez proches de ceux de son cousin, le Milan royal, et nécessitent une bonne expérience pour les différencier.

Répartition géographique

La vaste aire de nidification du Milan noir s'étend sur tout le paléarctique, de l'Afrique du Nord jusqu'au Japon. C'est l'un des rapaces les plus répandus au monde si l'on ajoute son aire d'hivernage. On reconnaît généralement 6 sous-espèces dont la sous-espèce *Milvus migrans migrans* qui niche en France.

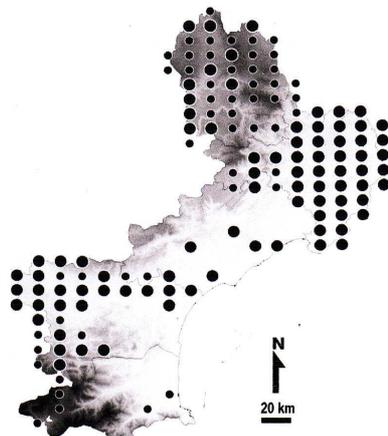
En Europe. L'espèce niche dans presque tous les pays exceptés dans îles britanniques et la Scandinavie. Les bastions du Milan noir en Europe sont l'Espagne, l'Allemagne et la France.



En France, le Milan occupe une grande partie du territoire mis à part la frange nord-ouest, l'extrême sud-est et les îles méditerranéennes. Cette répartition s'explique par la présence de zones humides favorables à sa nidification, ainsi qu'à des zones agricoles ou périurbaines riches en sources alimentaires d'origine anthropique (dépotoirs sauvages, décharges à ciel ouvert...)



En Languedoc-Roussillon, les zones de reproduction sont restreintes. Le Milan noir niche dans les plaines du Gard, où quelques colonies sont connues, et de façon plus dispersée en Lozère, dans la plaine de l'Hérault et dans l'ouest audois, principalement le long des grands cours d'eau. L'espèce est presque absente dans les Pyrénées-Orientales.



● : Nicheur certain ● : Nicheur possible

Etat et évolution des effectifs

L'aire européenne du Milan noir représente moins du quart de son aire mondiale de reproduction. L'effectif continental est modeste, inférieur à 100 000 couples, et a décliné notablement pendant la période 1970-1990. Pendant la période 1990-2000, l'espèce a poursuivi son déclin dans la plupart des pays, notamment dans le centre et l'est du continent ainsi que dans la péninsule balkanique (BirdLife, 2004). Les populations se reproduisant au Portugal, en Italie et en Allemagne semblent stables. Seule la population française, qui représente plus de la moitié de l'effectif de l'Union européenne, est en augmentation durant la même période et semble même localement en expansion géographique. Ce constat est toutefois tempéré par des diminutions observées dans certaines régions (Kabouche, 2004).

	Estimation (c.)	Année	Tendance
EUROPE des 27	27 000 – 43 000	2004 ⁽¹⁾	↓
% de la population mondiale : Non évalué			
FRANCE	19 000 – 25 000	2004 ⁽²⁾	↗
% de la population européenne : 58 – 70 %			
L.-R.	325 – 560	2007	→
% de la population française : environ 2 %			
AUDE	15 – 30	2007 ⁽³⁾	→
GARD	250 – 400	2005 ⁽⁴⁾	↗
HERAULT	50 – 80	2007 ⁽⁵⁾	?
LOZERE	10 – 50	2007 ⁽⁶⁾	?

P.-O.	0 – 1	2004 ⁽⁷⁾	NS
--------------	-------	---------------------	----

- ⁽¹⁾ BirdLife (2004)
- ⁽²⁾ KABOUCHE (2004)
- ⁽³⁾ A dire d'expert (LPO Aude)
- ⁽⁴⁾ CÔGARD (2005)
- ⁽⁵⁾ À dire d'expert (LPO 34)
- ⁽⁶⁾ DESTRE et coll. (2000) et à dire d'expert (ALEPE) sur la base des résultats de l'enquête rapace 2000/02
- ⁽⁷⁾ POMPIDOR (2004)

Biologie

Habitats. Le Milan noir affectionne le voisinage de l'eau et a besoin de grands arbres pour sa nidification, qu'il trouve souvent dans les vieilles ripisylves ou en lisière des boisements feuillus bordant des lacs ou des grands cours d'eau. Pour son alimentation, il prospecte préférentiellement les zones aquatiques, lotiques ou lentiques, douces ou saumâtres, et les espaces agricoles ouverts. La présence de sources alimentaires d'origine anthropique peut être un élément de concentration (décharges à ciel ouvert notamment). On le trouve principalement en plaine bien qu'il soit aussi présent dans les hautes vallées de grands cours d'eau (Lot, Tarn, Aude...).

ORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
15.5	Près salés méditerranéens	A		A		
15.61	Fourrés des marais salés méditerranéens	A		A		
21	Lagunes	A				M
22	Eaux douces stagnantes	A	A	A	A	A
44	Forêts riveraines	NA	NA	NA	NA	NA
46.6	Forêts méditerranéennes de Peuplier d'Ormes et de Frêne	N	N	N		
82.3	Cultures extensives	A	A	A	A	A
82.41	Rizières	A				
84.1	Alignements d'arbres	N	N	N	N	
84.4	Bocages	N	N	NA	NA	

N= nicheur ; A= Alimentation; M= migrateur ;

Alimentation. Le régime alimentaire du Milan noir est constitué de toutes sortes de vertébrés morts, blessés ou malades ainsi que d'une grande part de déchets et d'ordure d'origine anthropique.

Reproduction. Le Milan noir s'installe sur ses sites de nidification entre la mi-mars et la mi-avril. L'aire construite de branchages, auxquels s'ajoutent de façon caractéristique chiffons, papiers ou plastiques, est située dans un grand arbre entre 4 et 20 m de hauteur (Kabouche 2004). La femelle y pond 2-3 oeufs en moyenne. L'incubation dure de 26-38 jours. Les poussins prennent leur premier envol après une quarantaine de jours et seront encore nourris pendant une quinzaine de jours avant leur émancipation. Grégaire, il n'est pas rare que l'espèce forme des colonies lâches d'une dizaine de couples ou plus.



Migration et hivernage. Cette espèce est principalement migratrice bien que certains noyaux de population puissent rester hiverner à proximité de décharges par exemple. Migrateur dont le départ est parmi les plus précoces, les individus quittent leur site de nidification dès la fin juillet. Le pic de migration a lieu début août mais le passage d'individus peut être observé jusqu'à la mi-octobre.

Le Milan noir hiverne en Afrique subsaharienne et revient dans nos contrées à partir de la mi-février. Le Languedoc-Roussillon est sur un des couloirs de migration de l'espèce ; entre 3 000 et 5 000 individus sont comptés chaque automne sur le site de Gruissan (Guillosson *com. pers.*).

L'espèce peut suivre les massifs forestiers à faible altitude lors de conditions de vent fort ou, à l'inverse, gagner beaucoup d'altitude lors de conditions favorables. Aussi, une grande partie du passage peut passer inaperçue.

Causes de déclin et menaces

Les tirs et autres persécutions dont a fait l'objet ce rapace en partie piscivore est probablement la principale cause de sa régression dans les années 1960-1990. Bien que protégé depuis 1976, il reste une victime facile de tirs illégaux et est régulièrement trouvé dans des nasses à corvidés.

La disparition ou la dégradation des zones humides et la détérioration de la qualité des cours d'eau sont toujours des menaces importantes pour cette espèce en partie liée aux milieux aquatiques et aux zones humides pour son alimentation.

L'empoisonnement par ingestion d'appâts destinés au Renard *Vulpes vulpes* ou de cadavres de rongeurs tués avec des raticides (bromadiolone, chlorphacinone,...) dans le cadre d'opération de régulation des populations est un facteur possible de déclin local de l'espèce.

De plus, il existe un risque avéré d'électrocution au niveau de certains transformateurs aériens et de collision avec les lignes électriques ou avec les éoliennes lors des passages migratoires. Fossoyeur des routes, il est régulièrement victime de collision avec des véhicules.

Enfin, la fermeture des dépôts d'origine ménagère et autres décharges à ciel ouvert tend à priver l'espèce d'une source abondante, mais non naturelle, de nourriture (Kabouche 2004).

Mesures de conservation

Le maintien des zones humides et la lutte contre la pollution des cours d'eau sont deux priorités en matière de conservation de l'espèce. Ces objectifs impliquent souvent le soutien à un élevage extensif ou à d'autres utilisations traditionnelles de ces milieux.

La conservation de grands arbres dans les ripisylves ou dans les massifs boisés bordant les grands cours d'eau et les zones humides est importante, à commencer par ceux portant d'anciennes aires.

Les bosquets abritant les colonies les plus vulnérables au dérangement devraient être protégées réglementairement, par exemple par Arrêté de Protection de Biotope.

Les campagnes de régulation des campagnols dans les zones de nidification ou en période de migration devraient très limitées (traitements « raisonnés ») voire proscrites dans les Zones de Protection Spéciale.

Au niveau des corridors de migration, dans les aires d'alimentation et en priorité à proximité des colonies de reproduction, il est nécessaire de sécuriser les transformateurs et de neutraliser les lignes électriques moyenne tension dangereuses. Les lignes haute tension localisées dans des couloirs migratoires devraient être équipées de spirales colorées lorsqu'elles font obstacle aux migrateurs.

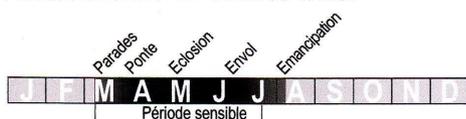
Compte tenu des risques de collision, l'implantation de parcs éoliens devrait être proscrite dans les ZPS, et évitée au niveau des principaux couloirs connus de migration.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GH 1	CREATION / RESTAURATION DE ZONES HUMIDES	★★
GH 2	GESTION HYDRAULIQUE DES ZONES HUMIDES ET AQUATIQUES	★
GH 4	MAINTENIR / RESTAURER LA DYNAMIQUE NATURELLE DES COURS D'EAU	★★
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★
GH 7	IMPLANter DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★★★★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★
GH 13	IRREGULARISER LES PEUPELEMENTS FORESTIERS	★★
GH 16	PROTEGER UN ESPACE NATUREL IMPORTANT POUR LA CONSERVATION D'UNE ESPECE (maltrise foncière, outils réglementaires et contractuels, ...)	★★★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★
GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GE 3	CREATION D'AMENAGEMENTS ARTIFICIELS VISANT A AUGMENTER LES DISPONIBILITES ALIMENTAIRES	★
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★
GE 5	REDUIRE / SUPPRIMER LES CAUSES NON NATURELLES DE MORTALITE	★★★★
E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★



O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★

Période sensible : du 10 mars au 10 août



Bibliographie régionale

- COGARD, 2005. - Recensement des rapaces diurnes nicheurs dans le département du Gard. Document COGard pour la DIREN-LR. 41 p.
- Comité MERIDIONALIS (2004) – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Bulletin Meridionalis* n°5. pp 18-24.
- Comité MERIDIONALIS (2005) – Liste rouge des oiseaux hivernants du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. *Bulletin Meridionalis*, n°6, pp 21-26
- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll. (2000) – Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- KABOUCHE B., 2004.- « Milan noir » : 40-43, in THIOLLAY J.-M. & BRETAGNOLLE V. (coord.) – Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation, Delachaux et Niestlé, Paris, 178 pages.
- LHERITIER P. (1975) – Les rapaces diurnes du Parc national des Cévennes (répartition géographique et habitat). Ecole pratique des hautes études. Mémoires et travaux de l'institut de Montpellier, 1975.
- POMPIDOR J-P., 2004.- Les rapaces diurnes des PO: évolution depuis 20 ans (1983-2003). *La Mélano* n°11.

Rédaction : LPO Aude, ALEPE



Pipit rousseline

Anthus campestris (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A255**

PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON

2

Noms régionaux

Catalan : Trobat

Occitan : Tita

Patois : lou pioupiou moruel

Noms étrangers

Tawny Pipit (GB), Bisbita campestre (SP), Brachpieper (D), Calandro (I)

Classification

Ordre : Passeriformes

Famille : Motacillidés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	D (SPEC 3)
Liste Rouge France	AS (CMAP 5)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	LR

Description de l'espèce

Biométrie. Taille : 16,5 cm.

Le Pipit rousseline est un petit passereau discret, aux teintes beige et sable qui le rendent très mimétique dans ses milieux de prédilection : steppes, garrigue rase,...

Plumage. Le Pipit rousseline est légèrement plus grand et plus fin qu'un moineau. Sa queue relativement longue lui donne une apparence de bergeronnette. L'ensemble du corps est beige, plus pâle sur le ventre et le sourcil, plus sombre à légèrement brunâtre sur les ailes. Le mâle et la femelle sont identiques. Le jeune est plus strié de sombre.

Silhouette en vol. La silhouette est allongée et, plus proche des bergeronnettes que typique des pipits. Le mâle chante volontiers en vol qui est alors direct et ondulant. Dérangée, l'espèce fuit volontiers en courant et ne s'envole qu'au dernier moment avant de se reposer rapidement à l'abri de la végétation.

Voix. En période de reproduction, le mâle chante à voix basse un babillage varié comportant des sifflements, des trilles et des imitations. Hormis ce chant, l'espèce reste généralement silencieuse.

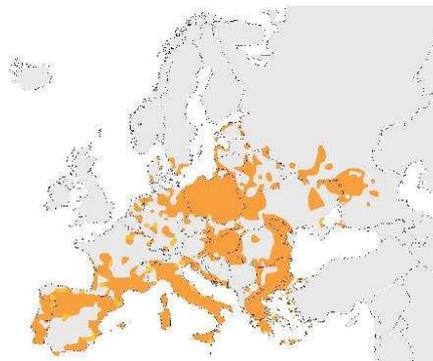


Répartition géographique

Le Pipit rousseline a une très vaste répartition géographique. On le trouve de l'Europe au Maghreb jusqu'en Iran, la Sibérie et le nord-ouest du Kazakhstan.

En Europe

L'espèce est répandue sur une grande partie de l'Europe biogéographique à l'exception des îles (Grande Bretagne, Irlande, Islande) et de la Scandinavie. Cependant, c'est dans le biome méditerranéen que l'espèce est la plus abondante. Ailleurs, sa distribution est fragmentée et liée aux milieux très secs.

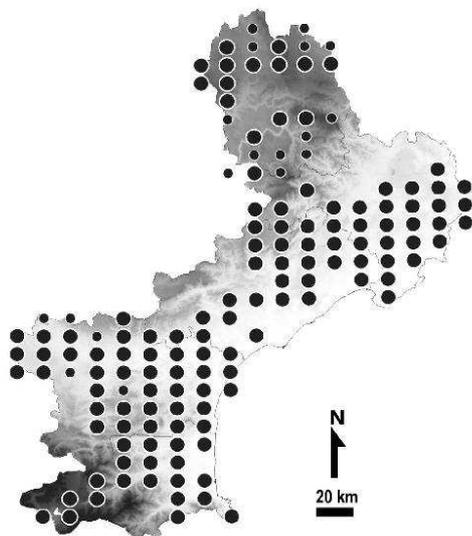


En France, l'espèce est la plus abondante dans la région méditerranéenne. Ailleurs, elle se rencontre çà et là dans les zones sèches et sableuses : littoral ouest-atlantique, Champagne... Dans ces dernières régions, elle est généralement rare et localisée.

En Languedoc-Roussillon, l'espèce est présente dans l'ensemble de la région et fréquente des milieux variés dès lors qu'ils présentent une strate végétale basse, sont secs au printemps et en été et présentent des zones de sol nu. Ceux-ci s'étagent du littoral jusqu'aux causses : sansouires



asséchées, dunes, pelouses pastorales, garrigues rases et caillouteuses, vignes,...



● : Nicheur certain ● : Nicheur possible

Etat et évolution des effectifs

La population de l'Europe biogéographique est estimée à 1 000 000 – 1 900 000 couples (soit 25 à 49 % de la population mondiale) dont 600 000 à 1 000 000 couples se reproduisent dans les pays de l'Union Européenne. Les bastions de l'espèce sont l'Espagne et la Russie. Les effectifs importants rendent difficile une estimation de l'évolution de la population. Cependant, en Turquie, le déclin est significatif. En France, la distribution de l'espèce tend à se contracter vers le bassin méditerranéen avec une disparition progressive des régions où il pouvait autrefois être commun, comme en Alsace. En Languedoc-Roussillon, la tendance évolutive des populations de cette espèce encore assez commune et répandue n'est pas connue.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
EUROPE des 27	600 000 - 1 000 000	2004 ⁽¹⁾	?
% de la population mondiale : Non évalué			
FRANCE	20 000 - 30 000	2002 ⁽²⁾	↓
% de la population européenne : environ 3 %			
L.-R.	2 600 - 10 000	2007	?
% de la population française : 13 - 33 %			
AUDE	800 - 1 800	2007 ⁽³⁾	?
GARD	1 000 - 5 000	2007 ⁽⁴⁾	→
HERAULT	100 - 200	2007 ⁽⁵⁾	?
LOZERE	200 - 1 000	2007 ⁽⁶⁾	?
P.-O.	500 - 2 000	2007 ⁽⁷⁾	?

⁽¹⁾ BirdLife (2004)

⁽²⁾ ANDURAIN, CRAMM et OLIOSSO (1999)

⁽³⁾ Extrapolation sur la base de données de densités et d'habitats favorables (LPO Aude).

⁽⁴⁾ Extrapolation sur la base de données de densités et d'habitats favorables (COGard)

⁽⁵⁾ A dire d'expert (LPO Hérault)

⁽⁶⁾ A dire d'expert d'après DESTRE et coll. (2000) et base de données ALEPE

⁽⁷⁾ À dire d'expert (GOR)

Biologie

Le Pipit rousseline est une espèce migratrice transsaharienne, visiteur d'été en Europe et strictement insectivore.

Habitats. L'habitat d'élection semble caractérisé plus par la structure que par la composition de la strate végétale. Ainsi en Languedoc-Roussillon, l'espèce fréquente un grand nombre d'habitats dès lors qu'ils sont secs et présentent une strate végétale rase entrecoupée de zones de sol nu, du littoral et jusqu'à 2300 m d'altitude dans les Pyrénées Orientales : sansouires asséchées, dunes, parcours pastoraux, garrigues rases, lavandaies, plus rarement les vignes, sauf dans le Gard où la plus grande part de la population est localisée en plaine viticole. C'est dans les garrigues à thym que l'espèce trouve ses plus fortes densités (3,3 à 5,5 chanteurs pour 10 ha).

ORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
15	Marais salés, prés salés, steppes salées	NM	NM	NM		NM
16	Dunes côtières et plages de sable	NM	NM	NM		NM
34	Steppes et prairies calcaires sèches	NM	NM	NM	NM	NM
35	Prairies siliceuses sèches				NM	
36	Pelouses alpines et subalpines					NM
82	Cultures	NM	NM	NM	NM	NM
83	Vergers, bosquets et plantations d'arbres	NM	NM	NM	NM	NM
87	Terrains en friche et terrains vagues	NM	NM	NM	NM	NM

N= nicheur ; M= migrateur

Alimentation. Le Pipit rousseline est une espèce insectivore. Le régime alimentaire comporte des petits insectes et leurs larves, des vers, araignées, petits orthoptères, capturés au sol après une brève course.

Reproduction. Les reproducteurs s'installent sur leur territoire parfois dès la fin mars mais avec un pic en avril et jusqu'à la mi-mai. Chaque couple défend un territoire assez étendu, de 4 à 12 hectares, que le mâle survole en chantant. Le nid est construit par la femelle au cours du mois de mai et placé au sol, dans une dépression, généralement à l'abri d'une motte ou d'une touffe d'herbe, parfois d'un buisson. C'est un assemblage de tiges, d'herbes et de racines sèches dont la coupe est garnie de matériaux très fins. La ponte a lieu de mai à début juin et compte 4 à 5 œufs couvés pendant une quinzaine de jours



par la femelle seule. Les jeunes quittent le nid à l'âge de 12 à 14 jours. Certains couples peuvent entreprendre une seconde couvée au début de juillet. Après la reproduction, les groupes familiaux se dispersent et vagabondent sur les milieux favorables. L'espèce niche isolément et les densités sont généralement faibles.

Migration et hivernage. Le pic migratoire printanier s'étale de la mi-avril à la mi-mai. A l'automne, les départs vers les zones d'hivernage débutent à la mi-août pour culminer à la mi-septembre. Des retardataires peuvent être observés jusqu'à la mi-octobre. Les zones d'hivernage s'étendent sur toute l'Afrique sahélienne et, plus à l'est, dans la péninsule arabique. Les Pipits rousselines migrent souvent à grande hauteur, durant les premières heures de la matinée, se signalant par leurs cris.

Causes de déclin et menaces

L'espèce est confrontée à la disparition et à la dégradation de l'ensemble de ses habitats : urbanisation et surfréquentation humaine de la zone littorale, recolonisation spontanée des pelouses steppiques succédant à l'abandon du pastoralisme et modification des pratiques culturales.

Insectivore, l'espèce pâti dans les zones cultivées de l'utilisation des pesticides qui réduisent les populations d'insectes notamment dans les vignes. Toujours dans les plaines viticoles, il est probable que la première année d'arrachage des parcelles de vignes soit très favorable à l'espèce en créant des surfaces de sol nu non traitées et non exploitées. Cependant, dès la seconde année, le développement des adventices hautes rendent ces terrains défavorables.

Les études menées dans l'Aude montrent que l'espèce semble tolérer les éoliennes industrielles, dans le cas de parcs d'une dizaine de machines.

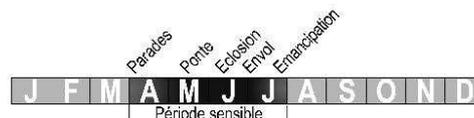
L'espèce doit aussi probablement souffrir de l'augmentation des surfaces cultivées dans ses zones d'hivernage africaine.

Mesures de conservation

La principale mesure de conservation consiste à préserver les habitats de reproduction et notamment les garrigues rases et pelouses steppiques où l'espèce trouve ses plus fortes densités. Ces habitats sont fortement liés au pastoralisme extensif ovin et il y a donc nécessité de soutenir cette activité agricole. Sur les habitats littoraux (dunes, sansouires), il est essentiel de garantir la conservation des habitats en limitant l'urbanisation ainsi que la tranquillité des sites de reproduction en limitant la fréquentation humaine en période de nidification. Dans les habitats cultivés, la mesure principale consiste à limiter ou supprimer l'utilisation des pesticides.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★★★
GH 7	IMPLANTER DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★★★
GH 9	LIMITER L'IRRIGATION SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES	★★
GH 11	RESTAURER / ENTREtenir LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripsylvies, bosquets, vergers, talus, ...)	★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★★
GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★★★
E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★★★★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★

Période sensible



Bibliographie régionale

- COGARD, 1993 – Oiseaux nicheurs du Gard – Atlas biogéographique. 1985-1993. Centre Ornithologique du Gard, Nîmes. 288 p.
- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll., 2000 – Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- JOACHIM J., BOUSQUET JF. & FAURE C., 1997 – Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées. Années 1985 à 1989. Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées, Muséum d'Histoire Naturelle, Toulouse.

Rédaction : LPO Hérault



Rollier d'Europe

Coracias garrulus (Linné, 1758)

Code Natura 2000 : **A231**

PRIORITE N2000 LANGUEDOC-ROUSSILLON

2

Noms régionaux

Catalan : Gaig blau
Occitan : Gach blau

Noms étrangers

European Roller (GB), Carraca común (ES), Blauracke (D), Ghiandaia marina (I)

Classification

Ordre : Coraciiformes
Famille : Coraciidés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	
Loi française	P
Liste Rouge Monde	NT
Liste Rouge Europe	VU (SPEC 2)
Liste Rouge France	R (CMAP 4)
Liste Rouge Languedoc-Roussillon	LR

Description de l'espèce

Biométrie. Taille : 30-32 cm. Envergure : 66-73 cm.

Plumage. Sa coloration dominante est bleue turquoise avec des nuances vertes et brun roux sur le dos. En vol, on distingue les rémiges noires qui contrastent avec le reste de l'aile et le corps turquoise.

Il n'existe pas de dimorphisme sexuel. Les jeunes sont moins contrastés que les adultes et le plumage définitif apparaît au bout de la deuxième année.

La coloration caractéristique de son plumage ne permet aucune confusion avec d'autres espèces.

Silhouette en vol. De la taille d'un Choucas des tours (environ 30 cm de haut et 55 cm d'envergure) et avec un vol à coups d'ailes calmes mais puissants, il se distingue surtout par les couleurs vives de son plumage. Il a un vol beaucoup plus acrobatique pendant la période nuptiale.

On le voit souvent posté sur des perchoirs (fils, branches...) à l'affût d'une proie.

Voix. Sa voix fait penser au croassement d'un Corvidé « rak, rak » ou « rééhr-ééhr-ééhr » plus rauque. Lors de la

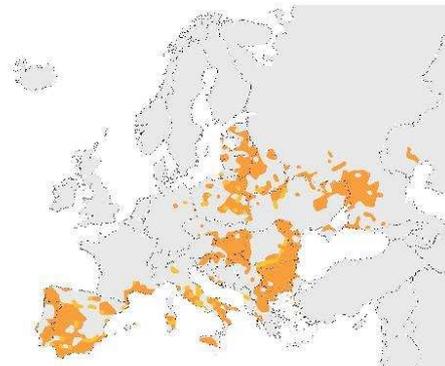


période nuptiale, il émet des cris en crécelles, rauques et stridents.

Répartition géographique

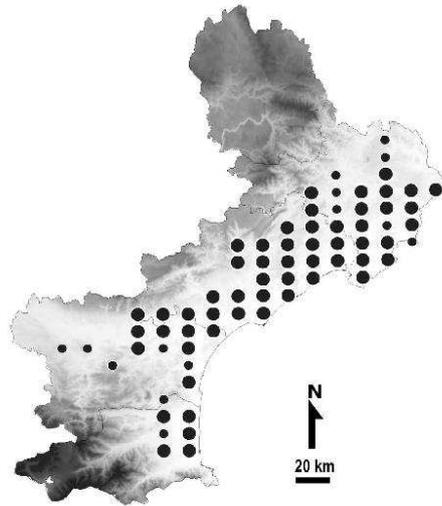
Le Rollier est une espèce paléarctique qui se reproduit de du nord-ouest de l'Afrique et de la péninsule ibérique jusqu'à l'Himalaya à l'ouest. Il hiverne en Afrique tropicale, principalement dans l'est et le sud-est du continent.

En Europe. Plus de la moitié de l'aire mondiale du Rollier s'étend en Europe. Les populations sont distribués dans les pays méditerranéens et en Europe continentale des rives de la Mer Noire jusqu'aux pays Baltes.



En France, le Rollier est cantonné aux régions Provence-Alpes-Côte-D'azur et Languedoc-Roussillon, et son aire de présence remonte depuis quelques années la vallée du Rhône jusque dans le département de la Drôme.

En Languedoc-Roussillon. L'espèce est présente dans les plaines de tous les départements côtiers. Elle ne niche pas en Lozère où ses courtes apparitions sont exceptionnelles.



● : Nicheur certain ● : Nicheur possible

Etat et évolution des effectifs

La population européenne est comprise entre 53 000 et 110 000 couples, dont 10 à 18 000 couples nichent dans l'Union Européenne. L'Espagne, la Russie, l'Ukraine, la Roumanie, la Bulgarie et la Turquie accueillent 90% de l'effectif européen.

En France, le Rollier est présent dans les plaines du Languedoc-Roussillon, ainsi qu'en Provence dans les Bouches-du-Rhône (Vallée des Beaux, Crau, etc.) et localement dans le Var (vallée de l'Argens). Ces dernières années, l'espèce remonte la vallée du Rhône et se reproduit depuis peu dans le Vaucluse et localement dans la Drôme. Cette expansion géographique est bien suivie, à la différence de l'effectif national de la population et de sa tendance d'évolution.

	Estimation (c.)	Année	Tendance
EUROPE des 27	10 000 – 18 000	2004 ⁽¹⁾	↓
% de la population mondiale : Non évalué			
FRANCE	695 – 926	2007 ⁽²⁾	↗
% de la population européenne : 5 – 7 %			
L.-R.	300 – 460	2007	↗
% de la population française : 43 – 50 %			
AUDE	20 – 50	2007 ⁽⁴⁾	→
GARD	80 – 120	2007 ⁽⁴⁾	↗
HERAULT	150 – 220	2006 ⁽⁴⁾	↗
LOZERE	0	2007 ⁽⁶⁾	
P.-O.	50 – 70	2007 ⁽⁷⁾	↗

(1) BirdLife (2004)
 (2) TRON et al. (2008)
 (3) TRON et al. (2008)
 (4) Enquête Rollier 2003 (COGard 2003) et base de données COGard
 (5) A dire d'experts (LPO Hérault)

(6) Base de données ALEPE
 (7) À dire d'expert (GOR)

Biologie

Cette espèce migratrice est observable de fin avril à mi-septembre où l'on peut voir des rassemblements postnuptiaux.

Habitats. Cavernicole, le Rollier est inféodé aux milieux ouverts ou semi-ouverts qu'il utilise pour son alimentation. Il exige parallèlement la présence de cavités pour la nidification, laquelle a lieu généralement dans un arbre creux (peuplier, platane, ...). Il arrive aussi parfois qu'il niche en falaise sableuse ou dans l'anfractuosité d'un mur. Son habitat de prédilection est donc composé de milieux hétérogènes à vocation agricole, riches en milieux herbacés, avec des haies ou un bois ou une ripisylve à proximité.

ORINE	Désignation habitat	11	30	34	48	66
31	Landes et fruticées	A	A	A		A
32	Fruticées sclérophylles	A	A	A		A
34	Steppes et prairies calcaires sèches	AN	AN	A		AN
35	Prairies siliceuses sèches	A	A	A		A
37	Prairies humides et mégaphorbiaies	A				A
38	Prairies mésophiles	A	A	A		A
44	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	N	N	N		N
64	Dunes sableuses continentales		N			
81	Prairies améliorées	A	A	A		
82	Cultures	A	A	A		A
83	Vergers, bosquets et plantations d'arbres (dont vigne)	AN	AN	AN		AN
84	Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs	N	N	N		N
85	Parcs urbains et grands jardins		N	N		
87	Terrains en friche et terrains vagues	A	A	A		A

N= nicheur ; A= Alimentation

Alimentation. Insectivore, son régime alimentaire est composé essentiellement de gros insectes (Odonates, Coléoptères, cigales,...), et parfois de reptiles, de micromammifères ou de petits batraciens. La proportion de ces types de proie varie beaucoup en fonction de l'habitat fréquenté.

Reproduction. La reproduction commence dès l'arrivée des oiseaux en avril par des parades nuptiales aériennes spectaculaires et bruyantes. Le Rollier se rassemble parfois sur certains sites de reproduction en semi-colonies composées de plusieurs couples. Les pontes sont déposées dans des cavités courant mai, et les jeunes s'envolent de fin juin à début juillet. Si la première couvée échoue, une ponte de remplacement peut avoir lieu. Après



l'envol, les jeunes restent une à deux semaines sur le site de reproduction pour ensuite se rassembler avant de partir en migration.

Migration et hivernage. Migrateur transsaharien, le Rollier arrive dès le mois d'avril, et quitte ses territoires de nidification entre fin août et début septembre (bien que des observations aient été réalisées jusque début novembre). Ses quartiers d'hiver sont mal connus, mais il semblerait qu'ils se situent en Afrique tropicale.

Causes de déclin et menaces

La perte et la dégradation de la qualité de ses habitats de reproduction sont les principales menaces pour le Rollier. L'abattage d'arbres isolés ou de haies et la destruction des ripisylves entraînent la raréfaction des cavités arboricoles nécessaires à sa reproduction. Par ailleurs, la diminution des surfaces en herbe (friches, prairies de fauches, pâtures, parcours à moutons,...) au profit de cultures défavorables (céréales, arbres fruitiers,...) de surcroît souvent irriguées sont à l'origine du déclin de nombreuses populations. L'utilisation de pesticides, qui entraîne la raréfaction des gros insectes dont se nourrit l'oiseau, a probablement aussi joué un rôle important. L'espèce est enfin la victime de persécutions par exemple en Italie ou dans ses territoires d'hivernage africains.

Mesures de conservation

Au titre des mesures de gestion conservatoire, la préservation des arbres à cavités voire la plantation et l'entretien d'arbres dans des espaces ouverts sont une priorité. La pose de niochirs peut, à court terme et de façon non pérenne, pallier au déficit en cavités.

Dans un deuxième temps, il est indispensable de promouvoir des modes d'exploitation moins intensifs. Ceci implique notamment une utilisation moins importante de produits chimiques, notamment des pesticides, de diversifier les cultures, de limiter les surfaces irriguées et de maintenir des zones en herbe (prairies, friches, jachères,...). Le développement de la culture biologique est à soutenir. L'entretien des milieux ouverts par le pastoralisme est favorable au Rollier ainsi qu'à de nombreuses autres espèces.

Enfin, il faut poursuivre les études et recherches sur la biologie et l'écologie encore mal connus de cette espèce. Il est important en premier lieu de préciser l'effectif des populations et leur tendance évolutive. Les données sont par ailleurs insuffisantes concernant la localisation des zones d'hivernage africaines et la nature des facteurs susceptibles de menacer les populations de l'espèce hors du territoire européen.

Code Objectif	OBJECTIFS OPERATIONNELS	
GH : GESTION DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GH 1	CREATION / RESTAURATION DE ZONES HUMIDES	★
GH 5	OUVERTURE DES MILIEUX EN DEPRISE	★★
GH 6	MAINTIEN DES MILIEUX OUVERTS (par le pastoralisme notamment)	★★
GH 7	IMPLANTER DES COUVERTS CULTURAUX FAVORABLES A L'AVIFAUNE	★★★
GH 8	LIMITER OU SUPPRIMER L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES (en agriculture notamment)	★★★
GH 9	LIMITER L'IRRIGATION SUR GRANDES CULTURES ET CULTURES LEGUMIERES	★
GH 10	GESTION FAVORABLE A L'AVIFAUNE DES PRAIRIES HUMIDES ET AUTRES HABITATS REMARQUABLES	★★
GH 11	RESTAURER / ENTRETIENIR LES FORMATIONS ARBOREES ET AUTRES ELEMENTS STRUCTURANTS DU PAYSAGE (haies, ripisylves, bosquets, vergers, talus, ...)	★★★
GH 12	MAINTENIR / RESTAURER UNE STRUCTURE AGRAIRE FAVORABLE A L'AVIFAUNE (diversité des cultures, parcellaire de petite taille,...)	★★★
GH 17	LIMITER L'ETALEMENT URBAIN	★
GE : GESTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE		
GE 1	MAINTENIR / AUGMENTER L'OFFRE EN SITES NATURELS DE NIDIFICATION	★★★
GE 2	CREATION D'AMENAGEMENT ARTIFICIELS FAVORISANT LA NIDIFICATION	★★
GE 4	REDUIRE / SUPPRIMER LES DERANGEMENTS AU NIVEAU DE SITES DE REPRODUCTION	★★
E : EXPERTISES RELATIVES AUX ESPECES ET HABITATS D'ESPECES		
E 1	EXPERTISES PREALABLES A LA CONTRACTUALISATION	★
E 2	SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES DE GESTION	★
E 3	AMELIORER LES CONNAISSANCES ORNITHOLOGIQUES	★★
O : ASSURER UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DU DOCOB		
O 1	FAVORISER L'IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LA DEMARCHE NATURA 2000	★
O 2	MISE EN COHERENCE DES OBJECTIFS DU DOCOB AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES	★
O 3	HIERARCHISER LES PRIORITES EN MATIERE DE CONTRACTUALISATION	★★
C : COMMUNIQUER SUR LA DEMARCHE NATURA 2000		
C 1	INFORMER ET SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS A LA CONSERVATION DES OISEAUX	★
C 2	FORMER LES PROFESSIONNELS A LA PRISE EN COMPTE DE L'AVIFAUNE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITES	★★

Période de sensibilité : du 1^{er} mai au 31 juillet



Bibliographie régionale

- BOUSQUET G., 1987 – Le Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*) : la photo-interprétation, outil approprié au recensement des sites de nidification, dans le département du Gard & essai de synthèse sur la nidification nationale. Bulletin du COGard n°3, pp 9-31.



- CAMBRONY M., 1999 – L'opération "Nichoirs EDF" dans les Pyrénées-Orientales : les premiers résultats. *Bulletin Meridionalis* n°1, pp 42-48.
- COGARD., 2003 – Bilan de l'enquête Rollier d'Europe en 2003. Document COGard pour *Meridionalis*. 6 pages hors cartes.
- DESTRE R., D'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C. & coll., 2000 – *Faune sauvage de Lozère. Les vertébrés*. ALEPE, Balsièges. 256 p.
- MERIDIONALIS, 2004 – Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Bulletin Meridionalis* n°5. pp 18-24.
- ROUSSEAU E., CLEMENT D. & GONIN J., 2004 – Nidification du Faucon crécerellette *Falco naumanni* dans un nichoir à Rollier *Coracias garrulus*. *Bulletin Meridionalis* n°5, pp 34-40.
- TRON F., ZENASNI A., BOUSQUET G., CRAMM P. & BESNARD A., 2008. – Réévaluation du statut du Rollier d'Europe *Coracias garrulus* en France. *Omithos* 15 (2) : 84-89

Rédaction : COGard
Illustration : Odile DIEZ

Bibliographie :

Rocamora, G. & Yeatman-Berthelot, D. (1999) Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560 p.

Coll. (2006) Le statut juridique des oiseaux sauvages en France, Ligue pour la Protection des Oiseaux. Rochefort. 35 p.

Bousquet, G. & Daycard, D. (1993) Oiseaux nicheurs du Gard, atlas biogéographique 1985-1993. Centre Ornithologique du Gard. Nîmes. 288 p.

Comité *Meridionalis* (2004a) Liste rouge des oiseaux nicheurs du Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Méridionalis* n°5, p 18-24.

Comité *Meridionalis* (2004b) Première liste rouge des oiseaux hivernant du Languedoc-Roussillon, octobre 2004. *Meridionalis* n° 6, p 21-26.

Ibanez M. & Delsol D. (2004) Le bruant ortolan *emberiza hortulana* dans le Gard – enquête 2002. *Meridionalis*, n°6, p 62-68.

Eliotout B. (2007) Le Vautour fauve, collection les sentiers du naturaliste, Ed. Delachaux & Niestlé.

Remerciements :

A Denise Courtin, Thierry Gagne et Gérard Jaussiomme du Collectif d'Associations pour la Défense du Bois de Lens pour avoir initié la rédaction de ce document.

Au Conseil d'Administration du COGard pour avoir accepté de me communiquer l'ensemble des données ornithologique concernant le Bois de Lens.

A Bérenger Remy pour avoir réalisé l'extraction des données de la base de données du COGard ainsi que pour sa relecture et ses recommandations en vue de l'amélioration de ce document.

A tous les observateurs qui ont transmis leurs données collectées dans le Bois de Lens à la base de données du COGard sans qui ce travail n'aurait pas été possible : Anthouard Frédéric, Baty Stéphane, Bessède Philippe, Bizet Daniel, Bouffet Claudine, Bousquet Gilles, Bruni Anne Flore, Cabrera José, Chazel Luc, Corbier Jean Michel, Courtin Denise, Dallard roland, Daycard Didier, Demaolder Jean, Geng Matthieu, Guillausson Tristan, Hentz Jean Laurent, Ibanez Manuel, Jourdain François, Labouyrie Frédéric, Méric Jean Denis, Méric Marcel, Nicolas Estel, Nozerand René, Remy Bérenger, Ruffray Vincent, Sabran Cyrille, Solle Xavier, Curutcharray Peio, Torreilles Gérard, Trüb Jacques, Védère Roger, Von Kanel Alain.